

REPUBLIQUE GABONAISE



PROJET ANNUEL DE PERFORMANCE

MISSION MINISTERIELLE JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS

ANNEXE AU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR

2015

Les PAP sont présentés dans des documents mission par mission.

La mission récapitule les crédits (y compris les fonds de concours et attributions de produits attendus) et les moyens (emplois) alloués à une politique publique.

La présentation de chaque mission détaille :

- la présentation du périmètre de la mission ;
- les principaux textes concernant la politique publique à mettre en œuvre et l'organisation administrative prévue ;
- les principales réformes ;
- les objectifs les plus représentatifs de la mission ;
- le récapitulatif des propositions d'allocation de crédits par programme et action, en distinguant les autorisations d'engagement des crédits de paiement ;
- le récapitulatif des propositions d'allocation de crédits par programme et titre, en distinguant les autorisations d'engagement des crédits de paiement

Chaque programme constitutif de la mission est ensuite détaillé. La présentation de chaque programme détaille :

La présentation du cadrage stratégique du programme :

- la présentation du périmètre du programme, son articulation avec d'autres programmes, et les pilotes et les différents acteurs du programme ;
- la structuration du programme, sa segmentation en actions et la présentation de chaque action ;
- l'analyse stratégique du contexte et du champ du programme ;
- les enjeux qui en ressortent pour l'administration gabonaise ;
- les objectifs stratégiques du programme avec le type de finalité du résultat visé, le(s) résultat(s) annuel(s) attendu(s), les indicateurs d'évaluation, les éléments clés de stratégie d'action annuelle, et les contributions des opérateurs et des principaux partenaires.

La présentation des moyens du programme et des dépenses fiscales associées :

- les crédits, constitués d'autorisations d'engagement (AE) et de crédits de paiement (CP), sont détaillés selon la nomenclature par destination (programmes et actions) et par nature (titres) ;
- le cas échéant, les dépenses fiscales rattachées au programme sont indiquées ainsi que leur évaluation ;
- les propositions relatives aux emplois de l'administration et aux emplois des opérateurs de l'Etat sont présentées en effectifs.

La justification des crédits au premier franc CFA

- les crédits sont justifiés, titre par titre, dès le premier franc CFA demandé.

TABLE DES MATIERES

AVANT-PROPOS	2
MISSION JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	5
PRESENTATION STRATEGIQUE DE LA MISSION	6
PERIMETRE DE LA MISSION	6
PRINCIPAUX TEXTES DE REFERENCE	6
PRINCIPALES REFORMES	7
OBJECTIFS LES PLUS REPRESENTATIFS DE LA MISSION	7
RECAPITULATION DES CREDITS	11
PROGRAMME SPORTS ET LOISIRS	13
PRESENTATION DU PROGRAMME	14
PERIMETRE DU PROGRAMME	14
PRESENTATION DES ACTIONS	14
CADRAGE STRATEGIQUE	16
PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME	16
PRESENTATION DES OBJECTIFS STRATEGIQUES	18
PRESENTATION DES MOYENS DEMANDES	27
PROPOSITIONS BUDGETAIRES	27
PROPOSITIONS D'EMPLOIS	28
JUSTIFICATION AU PREMIER FRANC CFA	29
DEPENSES DE PERSONNEL	29
DEPENSES DE BIENS ET SERVICES	30
DEPENSES DE TRANSFERTS	31
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	32
PROGRAMME JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE	33
PRESENTATION DU PROGRAMME	34
PERIMETRE DU PROGRAMME	34
PRESENTATION DES ACTIONS	34
CADRAGE STRATEGIQUE	35
PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME	35
PRESENTATION DES OBJECTIFS STRATEGIQUES	37
PRESENTATION DES MOYENS DEMANDES	42
PROPOSITIONS BUDGETAIRES	42
PROPOSITIONS D'EMPLOIS	43
JUSTIFICATION AU PREMIER FRANC CFA	44
DEPENSES DE PERSONNEL	44
DEPENSES DE BIENS ET SERVICES	45
DEPENSES DE TRANSFERTS	45
PROGRAMME PILOTAGE ET SOUTIEN DE LA POLITIQUE DE JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	46
PRESENTATION DU PROGRAMME	47
PERIMETRE DU PROGRAMME	47
PRESENTATION DES ACTIONS	47
CADRAGE STRATEGIQUE	48

PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME	48
PRESENTATION DES OBJECTIFS STRATEGIQUES	49
PRESENTATION DES MOYENS DEMANDES	53
PROPOSITIONS BUDGETAIRES	53
PROPOSITIONS D'EMPLOIS	54
JUSTIFICATION AU PREMIER FRANC CFA	55
DEPENSES DE PERSONNEL	55
DEPENSES DE BIENS ET SERVICES	56
DEPENSES DE TRANSFERTS	56
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	57

MISSION JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS

PRESENTATION STRATEGIQUE DE LA MISSION

NOM DU MINISTRE : **BLAISE LOUEMBE**

PERIMETRE DE LA MISSION

La mission du Ministère de la Jeunesse et des Sports consiste à répondre à l'ensemble des besoins, des attentes et des aspirations dans les domaines : de la jeunesse, des sports, des loisirs et de la vie associative. Cette mission est mise en exécution par les différents services techniques du Ministère.

Ils ont pour but de :

- Améliorer les conditions de vie des jeunes ;
- Développer le sens du civisme et patriotisme chez les jeunes ;
- Répondre au soutien international en faveur de cette catégorie de la population.
- Promouvoir le bien être social des jeunes et leur autonomisation ;
- Assurer aux jeunes l'égalité des chances ;
- Permettre aux jeunes des deux sexes de participer au processus de développement de la nation ;
- Permettre à chaque gabonais d'accéder à la pratique du sport aux activités de loisirs et ce, dans un cadre sécurisé ;
- Faire des sports et loisirs un secteur générateur d'activité économique, d'emplois et de revenus pour la population gabonaise ;
- Utiliser les activités sportives et de loisirs comme un instrument de développement de la cohésion sociale et du bien être ;
- Appuyer les activités et les initiatives socio-éducatives des jeunes en vu de leur insertion sociale et leur participation au développement du pays ;
- Renforcer les capacités des acteurs non étatique au triple plan matériel organisationnel et financier ;
- Faire des acteurs non étatique (ANE) des interlocuteurs crédibles du gouvernement des collectivités locales et des bailleurs de fonds ;
- Faire des acteurs non étatique des partenaires dynamiques de la diversification de l'économie nationale et de la réduction de la pauvreté,
- Améliorer la qualité des services rendu aux usagés ;
- Réglementer la pratique du sport dans notre pays.

La mission "**jeunesse, sports et loisirs**" doit être en articulation avec les missions suivantes pour un souci de cohérence et d'efficience dans la mise en œuvre des politiques publiques :

- « **Entrepreneuriat et commerce** » dans le domaine du programme, "promotion de l'entrepreneuriat", de l'artisanat et de l'économie sociale ;
- « **Protection sociale** » dans le cadre du programme "solidarité sociale" notamment en matière de soutien, de développement des associations et des réseaux de l'action sociale ;
- « **Justice** » dans le cadre du programme administration pénitentiaire, pour l'action de réinsertion des détenus ;
- « **Administration du territoire** » dans le cadre du programme administration territoriale pour la reconnaissance et la promotion des structures associatives ;
- « **Enseignement supérieure et recherche** » dans le cadre du programme vie de l'apprenant pour le développement des activités socioculturels et sportives dans les établissements scolaires et universitaires.

La mission jeunesse, sport et loisirs comprend trois programmes :

- **Jeunesse et vie associative ;**
- **Sport et loisirs ;**
- **Pilotage et soutien de la politique de jeunesse, sports et loisirs.**

PRINCIPAUX TEXTES DE REFERENCE

- Décret 0255/PR/MJSLVA du 23 avril 2009 portant attribution et organisation du ministère de la jeunesse, des sports et des loisirs chargé de la vie associative ;
- Décret N°296/PR/MI du 17 septembre 1962 réglementant les modalités de reconnaissance de l'utilité publique des associations, modifié par le décret N° 810/PR du 13 septembre 1971 ;
- Loi N°3562 du 10 décembre 1962 relative au régime des associations ;
- Loi N°3/94 du 21 novembre 1994, modifié par la loi N°2/2000 du 12 octobre 2000 relative aux syndicats et organismes professionnels ;
- Décret N°00648/PR/MJSSC du 30 juin 1972 portant statuts types des associations, ligues et fédérations sportives, culturelle et de jeunesse ;

- Décret N°0602/PR/JSCA/DS du 30 juillet 1969 portant organisation es sports civils ;
- Décret N°1473/PR/HCTL-8CPN du 20 octobre 1987 réglementant la création et l'homologation des entreprises de loisirs au a vocation touristiques ;

PRINCIPALES REFORMES

En vu de l'atteinte des objectifs stratégiques, de nombreuses reformes institutionnelles et réglementaires ont été initié par le gouvernement :

- Introduction du championnat national professionnel de football qui a permis la création d'emplois (recrutement des cadres sportifs) et l'autonomisation des joueurs ;
- Elaboration d'une politique nationale de la jeunesse qui permettra de guider l'action nationale en faveur de la jeunesse, améliorer, sur le plan qualitatif et quantitatif, les opportunités offertes aux jeunes et à répondre au soutien international en faveur de cette catégorie de la population ;
- Adoption du décret n° 0255/PR/MJSLVA du 23 avril 2009 qui crée de nouvelles directions générales pour une meilleure prise en compte des missions dévolues au ministère en matière de jeunesse, de sports, des loisirs et de la vie associative, à savoir :
 - Direction Générale des Sports ;
 - Direction Générale de la Jeunesse ;
 - Direction Générale des Loisirs ;
 - Direction Générale de la Promotion de la Vie Associative ;
 - Direction Générale des Infrastructures Sportives et Socio-éducatives.
- Mise en place du Code du sport et les textes sur la jeunesse à savoir :
 - Plan Opérationnel de la PNJ ;
 - Loi d'orientation de la PNJ ;
 - Texte portant institutionnalisation du Conseil National de la Jeunesse ;
 - Texte portant création de la distinction honorifique dénommé flamme de la jeunesse ;
- Développement du programme sport étude ; (restructuration)
- Introduction du championnat semi-professionnel du basketball et du handball

OBJECTIFS LES PLUS REPRESENTATIFS DE LA MISSION

OBJECTIF N°8 : Conférer un rayonnement et une visibilité du sport gabonais sur les plans national et international

Type de finalité des résultats visés

- Efficacité socio-économique
- Qualité de service rendu aux usagers
- Efficience de l'Administration

Résultats annuels

- Avoir soutenu les compétitions sportives nationales statutaires dans toutes les disciplines, afin de permettre une bonne préparation de nos athlètes aux joutes internationales
- Avoir participé aux compétitions sportives internationales statutaires
- Avoir permis et soutenu l'organisation de compétitions internationales
- Avoir obtenu un rayonnement et une visibilité du sport gabonais sur le plan international

Indicateurs

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Prévision PAP	2014 Prévision Actualisée (1)	2015 Cible	2016 Cible	2017 Cible
Nombre de compétitions nationales	Nombre	N/A	52	N/A	52	60	65
Nombre de compétitions Internationales	Nombre	N/A	55	55	60	60	60
Nombre de victoires, médailles, qualifications etc.	Nombre	N/A	N/A	N/A	10		

(1) La prévision actualisée est indiquée dans le cas d'une loi de finances rectificative

Source des données : DGS, Ministère du budget, FNDS.

Mode de collecte : Enquête, études.

Précisions méthodologiques :

- Recensement des dossiers par an ;
- Extrapolation des résultats

Le mode de calcul : simple décompte et extrapolation des résultats

ELEMENTS CLES DE LA STRATEGIE D'ACTION

- Sélectionner et valider les compétitions statutaires par disciplines
- Elaborer les cahiers de charges
- Initier et suivre les dossiers des fédérations sportives par la DGS
- Traiter les dossiers et les décaissements par le Ministère du Budget et des Comptes Publics
- Vérifier et contrôler

CONTRIBUTIONS DES OPERATEURS / PARTENAIRES

- Direction Générale des Sports pour la vérification
- Ministère du Budget pour le contrôle et validation
- Fonds National de Développement du Sport.

OBJECTIF N°3 : Développer les infrastructures de loisirs pour garantir un accès au loisir pour tous

Type de finalité des résultats visés

- Efficacité socio-économique
- Qualité de service rendu aux usagers
- Efficience de l'Administration

Résultats annuels :

- Validation d'au moins 3 TDR.
- Avoir aménagé une aire de jeux de plage

Indicateurs

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Prévision PAP	2014 Prévision Actualisée (1)	2015 Cible	2016 Cible	2017 Cible
Nombre de TDR rédigé et transmis pour validation	TDR	N/A	N/A	N/A	03	06	09
Taux d'avancement de l'aménagement de l'aire de jeux de plage	Taux	N/A	N/A	N/A	1	2	3

(1) La prévision actualisée est indiquée dans le cas d'une loi de finances rectificative

Source des données : DGL, Ministère du budget, Consultants extérieurs.

Mode de collecte : Enquête, études.

Précisions méthodologiques :

- Centre de loisirs : c'est une structure d'accueil qui crée un cadre de rencontre, d'échanges et d'épanouissement des personnes de tout âge
Le nombre de centres de loisirs indique la quantité de ce type de structures sur le sur le territoire national.
- L'aire de jeux de plage : c'est une partie d'une aménagée pour les activités de loisirs en toute sécurité
Le nombre d'aires de jeux de plage nous renseigne sur la quantité de ces lieux.

Le mode de calcul : simple décompte

ELEMENTS CLES DE LA STRATEGIE D'ACTION

- Les études
- Identifier les sites
- TDR
- Cahier de charges (pour avoir le financement)
- Appels d'offres,
- Construction

CONTRIBUTIONS DES OPERATEURS / PARTENAIRES

- Ministère du budget et des comptes publics (examen du TDR)
- Municipalités (acquisition de terrains)

OBJECTIF N°7 : Développer les infrastructures sportives pour garantir un accès au sport pour tous

Type de finalité des résultats visés

- Efficacité socio-économique
- Qualité de service rendu aux usagers
- Efficience de l'Administration

Résultats annuels

- Construction de 3 gymnases dans trois provinces
- Construction de 6 plateaux sportifs dont 2 à Libreville.

Indicateurs

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Prévision PAP	2014 Prévision Actualisée (1)	2015 Cible	2016 Cible	2017 Cible
Nombre de Gymnases	Gymnases	N/A	N/A	N/A	3	6	9
Nombre de plateaux sportifs	Plateaux sportifs	N/A	N/A	N/A	6	12	18

(1) La prévision actualisée est indiquée dans le cas d'une loi de finances rectificative

Source des données : DGS, Ministère du budget, Consultants extérieurs.

Mode de collecte : Enquête, études

Précisions méthodologiques :

- Recensement des dossiers par an ;
- Extrapolation des résultats

Le mode de calcul : simple décompte extrapolation

ELEMENTS CLES DE LA STRATEGIE D'ACTION

- TDR ;
- Etudes ;
- Acquisition des sites ;
- Passation et direction ;
- Aménagement des sites ;
- Equipements ;
- Livraison.

CONTRIBUTIONS DES OPERATEURS / PARTENAIRES

- Ministère du budget (examen du TDR)
- Municipalités (acquisition de terrains)
- ANGT (construction des infrastructures sportives)
- Fonds de développement du sport

OBJECTIF N°4 : Promouvoir la participation des jeunes aux évènements de jeunesse sur le plan national et international

Type de finalité des résultats visés

- Efficacité socio-économique
- Qualité de service rendu aux usagers
- Efficience de l'Administration

Résultats annuels

- Obtenir la participation effective de plus de 600 jeunes sur le plan national (fête de la jeunesse) ;
- Redynamiser la fête nationale de la jeunesse ;
- Institutionnaliser le forum national de la jeunesse ;
- Obtenir la participation effective de plus de 5000 jeunes aux journées internationales ;
- Favoriser la présence de 50 jeunes aux fora internationaux (séminaires, conférences et assemblées générales statutaires).

Indicateurs

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Prévision PAP	2014 Prévision Actualisée (1)	2015 Cible	2016 Cible	2017 Cible
Nombre d'activités soutenues sur le plan national et international	Activités		N/A	N/A	20	20	Plus de 50
Nombre de jeunes qui participent à la fête nationale de la jeunesse	Jeunes		N/A	N/A	6 000	10 000	Plus de 10 000
Nombre de jeunes qui participent aux journées internationales	Jeunes		N/A	N/A	5 000	10 000	Plus de 10 000
Nombre de jeunes qui participent aux fora internationaux	Jeunes		N/A	N/A	50	10 000	Plus de 10 000

Source des données : Direction Générale de la Jeunesse et Activités Socio-éducatives.

Précisions méthodologiques :

ELEMENTS CLES DE LA STRATEGIE D'ACTION

- Campagne d'information et sensibilisation ;
- Sessions de formation ;
- Assistance technique et financière ;
- Suivi et évaluation.

CONTRIBUTIONS DES OPERATEURS / PARTENAIRES

- Les Ministères de la Jeunesse et des Sports et des Finances participent à l'encadrement par l'appui technique et financiers des activités des associations ;
- Opérateurs économiques ;
- Directions Générales ;
- Institut National de la Jeunesse et des Sports (INJS) ;
- Conseil National de la Jeunesse du Gabon (CNJG) ;
- Partenaires au développement ;
- Les municipalités et collectivités locales ;
- Associations de Jeunesse.

RECAPITULATION DES CREDITS

RECAPITULATION DES CREDITS PAR PROGRAMME ET ACTION

Numéro et intitulé du programme et de l'action		Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
		Ouvertes en LF (1) pour 2014	Demandées pour 2015	FDC, ADP (2) et autres ressources prévues en 2015	Votés en LF pour 2014	Demandés pour 2015	FDC, ADP (2) et autres ressources prévues en 2015
N°18.647	Sport et Loisirs	18 263 321 860	34 276 539 094	0	18 263 321 860	34 276 539 094	0
01	Promotion des loisirs et du sport de masse	340 889 440	540 889 440	0	340 889 440	540 889 440	0
02	Promotion du sport amateur, d'élites et professionnel		33 735 649 654	0		33 735 649 654	0
N°18.654	Jeunesse et Vie associative	625 174 018	408 093 018	0	625 174 018	408 093 018	0
01	Promotion de la jeunesse	507 519 018	179 432 418	0	507 519 018	179 432 418	0
02	Promotion de la vie associative	117 655 000	228 660 600	0	117 655 000	228 660 600	0
N°18.661	Pilotage et Soutien de la politique de jeunesse, sports et loisirs	1 628 448 310	1 902 799 310	0	1 628 448 310	1 902 799 310	0
01	Stratégie ministérielle	51 496 820	32 572 820	0	51 496 820	32 572 820	0
02	Coordination administrative	1 576 951 490	1 870 226 490	0	1 576 951 490	1 870 226 490	0
Total pour la mission		20 516 944 188	36 587 431 422	0	20 516 944 188	36 587 431 422	0

- (1) Les crédits qui figurent dans cette colonne sont ceux de la loi finances initiale ou de la loi de finances rectificative si cette dernière intervient.
- (2) FDC : fonds de concours (article 38 de la LOLF)
ADP : attributions de produits (article 38 de la LOLF)

RECAPITULATION DES CREDITS PAR PROGRAMME ET TITRE

Numéro et intitulé du programme et du titre	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LF (1) pour 2014	Demandées pour 2015	FDC, ADP (2) et autres ressources prévus en 2015	Votés en LF (1) pour 2014	Demandées pour 2015	FDC, ADP (2) et autres ressources prévus en 2015
N°18.647 Sports et Loisirs	18 263 321 860	34 276 539 094		18 263 321 860	34 276 539 094	
Titre 1. Charges financières de la dette	0	0		0	0	
Titre 2. Dépenses de personnel	40 344 000	0		40 344 000	0	
Titre 3. Dépenses de biens et services	1 726 677 860	1 480 239 094		1 726 677 860	1 480 239 094	
Titre 4. Dépenses de transfert	16 196 300 000	29 896 300 000		16 196 300 000	29 896 300 000	
Titre 5. Dépenses d'investissement	300 000 000	2 900 000 000		300 000 000	2 900 000 000	
Titre 6. Autres dépenses	0	0		0	0	
N°18.654 Jeunesse et Vie associative	625 174 018	408 093 018		625 174 018	408 093 018	
Titre 1. Charges financières de la dette	0	0		0	0	
Titre 2. Dépenses de personnel	217 081 000	0		217 081 000	0	
Titre 3. Dépenses de biens et services	179 432 418	179 432 418		179 432 418	179 432 418	
Titre 4. Dépenses de transfert	228 660 600	228 660 600		228 660 600	228 660 600	
Titre 5. Dépenses d'investissement	0	0		0	0	
Titre 6. Autres dépenses	0	0		0	0	
N°18.661 Pilotage et Soutien de la politique de jeunesse, sports et loisirs	1 628 448 310	1 902 799 310		1 628 448 310	1 902 799 310	
Titre 1. Charges financières de la dette	0	0		0	0	
Titre 2. Dépenses de personnel	1 547 394 000	1 804 819 000		1 547 394 000	1 804 819 000	
Titre 3. Dépenses de biens et services	81 054 310	97 980 310		81 054 310	97 980 310	
Titre 4. Dépenses de transfert	0	0		0	0	
Titre 5. Dépenses d'investissement	0	0		0	0	
Titre 6. Autres dépenses	0	0		0	0	
Total pour la mission	20 516 944 188	36 587 431 422		20 516 944 188	36 587 431 422	
Dont :						
Titre 1. Charges financières de la dette	0	0		0	0	
Titre 2. Dépenses de personnel	1 804 819 000	1 804 819 000		1 804 819 000	1 804 819 000	
Titre 3. Dépenses de biens et services	1 987 164 588	1 757 551 822		1 987 164 588	1 757 551 822	
Titre 4. Dépenses de transfert	16 424 960 600	30 124 960 600		16 424 960 600	30 124 960 600	
Titre 5. Dépenses d'investissement	300 000 000	2 900 000 000		300 000 000	2 900 000 000	
Titre 6. Autres dépenses	0	0		0	0	

- (1) Les crédits qui figurent dans cette colonne sont ceux de la loi finances initiale ou de la loi de finances rectificative si cette dernière intervient.
- (2) FDC : fonds de concours (article 38 de la LOLF)
ADP : attributions de produits (article 38 de la LOLF)

PROGRAMME SPORTS ET LOISIRS

PRESENTATION DU PROGRAMME

PERIMETRE DU PROGRAMME

Le programme “**sports et Loisirs**” est mis en œuvre par la Direction Générale des Sports et celle des Loisirs qui sont composées des directions techniques suivantes :

- La direction de la promotion des sports ;
- La direction des sports de haut niveau ;
- La direction des activités physiques et sportives ;
- La direction de la médecine du sport ;
- La direction du temps libre ;
- La direction de la prospection et de la promotion ;
- La direction de la planification et de l'animation.

Ces directions centrales sont relayées au niveau déconcentré par les directions provinciales de la Jeunesse et des sports et des loisirs.

Le programme entretient des interactions étroites avec les programmes Jeunesse et Vie Associative, Vie de l'Apprenant et Solidarité Sociale dans le cadre de la formation, de l'encadrement des associations sportives et de loisirs.

Il est piloté par le Directeur Général adjoint **Edouard MISSONI IDEMBI**, assisté des directeurs techniques des différentes directions précitées.

Globalement, le périmètre d'action du programme recouvre les grandes missions suivantes :

- L'élaboration des politiques nationales de Sports et de Loisirs ;
- L'élaboration et l'actualisation de la réglementation ;
- La formation des encadreurs techniques, des animateurs bénévoles, des responsables administratifs des associations ;
- La détection des jeunes talents et le sport étude ;
- L'encadrement des sportifs de haut niveau et l'aide à la réinsertion des sportifs de haut niveau ;
- La participation du Gabon aux grandes rencontres internationales sport et loisirs ;
- Les relations administration / opérateurs et partenaires (fédérations sportives, ANGT et associations).

PRESENTATION DES ACTIONS

Les actions du programme « sports et loisirs » sont :

- **La promotion des loisirs et du sport de masse ;**
- **La promotion du sport amateur, d'élite et professionnel**

ACTION N° 1 : Promotion des loisirs et du sport de masse

Cette action recouvre les principales activités suivantes :

- Elaborer, actualiser et mettre en œuvre la politique nationale des loisirs ;
- Initier et mettre en œuvre des mesures réglementaires de nature à favoriser le développement des activités de loisirs et du sport de masse ;
- Susciter la création des groupements volontaire de loisirs ;
- Organiser les stages, les ateliers de formation à l'intention des cadres des loisirs du ministère et des animateurs bénévoles ;
- Organiser l'encadrement et l'animation des centres de loisirs ;
- Construire et équiper les infrastructures de loisirs.

Cette action implique non seulement l'administration sur programme (services centraux et déconcentrés des DG Loisirs et DG Sports) mais aussi des opérateurs de l'Etat et de nombreux partenaires, notamment les collectivités locales et les entreprises privées.

ACTION N° 2 : Promotion du sport amateur, d'élite et professionnel

Cette action recouvre les principales activités suivantes :

- Elaborer, actualiser et mettre en œuvre de la politique nationale des sports ;

- Initier et mettre en œuvre des mesures réglementaires de nature à favoriser le développement du sport amateur et professionnel ;
- Organiser les stages, les ateliers de formation à l'intention des cadres du sport et des animateurs bénévoles par le biais des fédérations et des établissements spécialisés ;
- Susciter des vocations sportives de haut-niveau ;
- Veiller à la création et au suivi des associations sportives ;
- Construire et moderniser les infrastructures sportives;
- Elaborer ou actualiser les textes réglementaires du programme.

A l'instar de l'action 1, cette action implique non seulement l'administration sur programme (services centraux et déconcentrés de la DG Sports) mais aussi des opérateurs de l'Etat et des partenaires.

PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

ANALYSE STRATEGIQUE DU CONTEXTE ET DU CHAMP DU PROGRAMME

Le contexte dans lequel se déploie l'action conduite par le programme Sports et loisirs présente plusieurs caractéristiques majeures :

- Une demande de sports et loisirs en forte croissance, de la part des jeunes notamment ;
- Une demande qui porte avant tout sur le sport d'entretien, les sports de masse, les loisirs de base (jeux de société par exemple) ;
- Une structuration de plus en plus importante des activités sous forme d'associations ;
- Un phénomène d'identification des jeunes aux champions, favorisé par les médias ;
- Le rôle de plus en plus important dans le domaine des sports et loisirs des partenaires au développement et des organisations internationales (FIFA, CAF, PNUD, UNICEF...) ;
- La contribution des grandes entreprises internationales et nationales au développement du secteur ;
- La signature de traités internationaux qui ont une portée contraignante pour le Gabon (ex. participation obligatoire à des compétitions internationales).

Les attentes vis-à-vis du programme sont principalement les suivantes :

- Les usagers, notamment les jeunes, souhaitent plus d'aires de jeu de proximité, des infrastructures de loisirs plus nombreuses et mieux équipées et un encadrement de qualité et disponible
- Les fédérations attendent de l'Etat qu'il définisse des priorités d'action claires, globalement et pour chaque discipline sportive
- Les associations veulent un appui plus important et multiforme de la part de l'Etat : subventions, formation, conseil juridique et administratif, assistance technique
- Les autorités politiques attendent une démocratisation de la pratique des sports et loisirs permettant d'impliquer la jeunesse et de créer des emplois et des revenus ; elles attendent aussi du programme qu'il conforte le prestige international du Gabon par l'obtention de résultats sportifs de haut niveau.

D'ores et déjà, plusieurs points forts peuvent être mis à l'actif des pouvoirs publics dans le champ du programme, notamment :

- La construction et la rénovation de stades de football ;
- La construction de 2 plateaux sportifs à Libreville ;
- La construction de l'espace de loisirs Léon M'BA à Libreville ;
- Des premiers résultats obtenus dans le sport de haut niveau (taekwondo, judo, athlétisme...) ;
- Un dispositif de formation des cadres performant et qui s'appuie sur des partenariats avec l'étranger (France, Congo, Sénégal) ;
- L'organisation de la CAN 2012 ;
- Un partenariat efficace avec les médias nationaux.

Reste cependant un certain nombre de difficultés et insuffisances à traiter, notamment :

- L'absence d'orientations stratégiques pour le développement des sports et des loisirs ;
- Un écart encore très important entre les résultats obtenus et les attentes de la population ;
- Des associations qui ne sont pas toujours impliquées et sérieuses, un manque de suivi et d'évaluation de ces associations par l'Etat ;
- Une collaboration insuffisante entre l'administration et les fédérations nationales, entre l'administration et les associations ;
- Un système d'information sectoriel embryonnaire (ex : pas de maîtrise du nombre de licenciés ou des résultats par discipline) ;
- Une difficulté à planifier, programmer, mettre en œuvre, piloter, évaluer les projets voire les activités d'une façon générale ;
- Le manque de synergies inter programmes autour des enjeux d'éducation et d'insertion / réinsertion des populations fragilisées ou en précarité.

- Enjeu 1 : Permettre à chaque Gabonais d'accéder à la pratique du sport et à des activités de loisirs, et ce dans un cadre sécurisé ;
- Enjeu 2 : Faire des sports et loisirs un secteur générateur d'activités économiques, d'emplois et de revenus pour la population gabonaise ;
- Enjeu 3 : Utiliser les activités sportives et de loisirs comme un instrument pour développer la cohésion sociale et le bien-être ;
- Enjeu 4 : Faire des sports et loisirs un levier de renforcement du rayonnement international du Gabon.

LISTE DES OBJECTIFS STRATEGIQUES AVEC LE(S) RESULTAT(S) ANNUEL(S) ATTENDU(S)

OBJECTIF N°1 : Développer et étoffer le tissu associatif de loisirs sur l'ensemble du territoire.

- Résultat annuel 1 : Etre parvenu à créer 15 associations de loisirs actives.
- Résultat annuel 2 : Avoir obtenu le programme d'activité de chaque association créée en 2014.
- Résultat annuel 3 : Avoir obtenu de chaque association créée en 2014 le bilan de l'exécution programme

OBJECTIF N°2 : Appuyer les activités de loisirs sur le plan national et international.

- Résultat annuel 1 : Participation effective du Gabon aux activités internationales.
- Résultat annuel 2 : Effectivité des activités nationales.
- Résultat annuel 3 : Faire bénéficier un minimum de 150 jeunes gabonais de 6 à 21 ans d'un séjour collectif encadré

OBJECTIF N°3 : Développer les infrastructures de loisirs pour garantir un accès au loisir pour tous.

- Résultat annuel 1 : Validation d'au moins 3 TDR.
- Résultat annuel 2 : Avoir aménagé une aire de jeux de plage

OBJECTIF N°4 : Disposer d'un cadre juridique actualisé facilitant les activités sportives et de loisirs.

- Résultat annuel 1 : Avoir actualisé les textes ;
- Résultat annuel 2 : Avoir élaboré le code du sport

OBJECTIF N°5 : Promouvoir la pratique du sport pour tous à tout niveau dans un cadre sécurisé et de qualité.

- Résultat annuel attendu 1 : Avoir réalisé le processus de détection des sportifs dans les 13 disciplines olympiques en prévision des jeux de Rio 2016
- Résultat annuel attendu 2 : Avoir mise en place la politique de détection relative au développement du système sport-étude
- Résultat annuel attendu 3 : Avoir redynamisé le sport scolaire et universitaire
- Résultat annuel attendu 4 : Avoir relancé le sport féminin dans les disciplines olympiques

OBJECTIF N°6 : Renforcer la performance des sportifs.

- Résultat annuel attendu 1 : Avoir mis à disposition dans toutes les disciplines un entraîneur national de haut-niveau
- Résultat annuel attendu 2 : Avoir redynamisé et soutenu les directions techniques nationales
- Résultat annuel attendu 3 : Avoir soutenu 15 athlètes de haut-niveau au moins
- Résultat annuel attendu 4 : Avoir couvert médicalement les activités statutaires nationales et internationales
- Résultat annuel attendu 5 : Avoir obtenu la formation d'au moins 5 professionnels spécialisés
- Résultat annuel attendu 6 : Avoir organisé au moins 3 séminaires de formation et de recyclage

OBJECTIF N°7 : Développer les infrastructures sportives pour garantir un accès au sport pour tous

- Résultat annuel attendu 1 : Construction et équipement de 3 gymnases dans trois provinces
- Résultat annuel attendu 2 : Construction et équipements de 6 plateaux sportifs dont 2 à Libreville.

OBJECTIF N°8 : Conférer un rayonnement et une visibilité du sport gabonais sur les plans national et international

- Résultat annuel attendu 1 : Avoir soutenu les compétitions sportives nationales statutaires dans toutes les disciplines, afin de permettre une bonne préparation de nos athlètes à toutes les compétitions internationales
- Résultat annuel attendu 2 : Avoir participé aux compétitions sportives internationales statutaires.
- Résultat annuel attendu 3 : Avoir permis et soutenu l'organisation de compétitions internationales
- Résultat annuel attendu 4 : Avoir obtenu un rayonnement et une visibilité du sport gabonais sur le plan international

OBJECTIF N°1 : Développer et étoffer le tissu associatif de loisirs sur l'ensemble du territoire**Type de finalité des résultats visés**

- Efficacité socio-économique
- Qualité de service rendu aux usagers
- Efficience de l'Administration

Résultats annuels

- Etre parvenu à créer 15 associations de loisirs actives.
- Avoir obtenu le programme d'activité de chaque association créée en 2014.
- Avoir obtenu de chaque association créée en 2014 le bilan de l'exécution programme

Indicateurs

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Prévision PAP	2014 Prévision Actualisée (1)	2015 Cible	2016 Cible	2017 Cible
Nombre d'associations créées	Association	N/A	10	N/A	15	20	30
Nombre de programme reçu des Associations créées	Programme	N/A	10	N/A	15	20	30
Bilan d'évaluation des programmes des Associations créées	Bilan	N/A	10	N/A	15	20	30

(1) La prévision actualisée est indiquée dans le cas d'une loi de finances rectificative

Source des données : DGL, Ministère de l'Intérieur et le Journal officiel.

Mode de collecte : Enquête

Précisions méthodologiques : Le nombre des associations créées : une association créée est une association jouissant d'un récépissé provisoire du Ministère de l'Intérieur.

Il s'agit donc de faire la somme de toutes les associations remplissant ce critère entre 2014 et 2017.

Le mode de calcul : simple décompte

ELEMENTS CLES DE LA STRATEGIE D'ACTION

- Evaluer les programmes des associations créées en 2014 ;
- Campagne de sensibilisation sur la nécessité de création des associations de loisirs ;
- Campagne de sensibilisation sur la nécessité de reconnaissance par l'administration des associations non reconnues ;
- Informer les associations qui s'identifient sur la démarche à suivre et les documents à fournir ;
- Faciliter les démarches administratives des candidats à la création d'associations ;
- Accompagner les associations qui s'identifient dans la rédaction des documents à fournir ;
- Suivre les activités sur une année.

CONTRIBUTIONS DES OPERATEURS / PARTENAIRES

- Ministère de l'intérieur (délivrance des récépissés provisoires) ;
- Associations reconnues (motivation et orientation des associations non reconnues).

OBJECTIF N°2 : Appuyer les activités de loisirs sur le plan national et international**Type de finalité des résultats visés**

- Efficacité socio-économique
- Qualité de service rendu aux usagers
- Efficience de l'Administration

Résultats annuels

- Participation effective du Gabon aux compétitions internationales.
- Effectivité des compétitions nationales.

- Faire bénéficier un minimum de 150 jeunes gabonais de 6 à 21 ans d'un séjour collectif encadré

Indicateurs

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Prévision PAP	2014 Prévision Actualisée (1)	2015 Cible	2016 Cible	2017 Cible
Nombre de compétitions organisées	Compétitions	N/A	N/A	N/A	02	3	4
Nombre de participation aux compétitions internationales	Participations	N/A	N/A	N/A	2	3	4
Nombre de jeunes Gabonais de 6 à 21 ans ayant bénéficiés d'un séjour collectif encadré	Jeunes	N/A	100	N/A	150	250	300

(1) La prévision actualisée est indiquée dans le cas d'une loi de finances rectificative

Source des données : Direction Générale des Loisirs (DGL) ; les collectivités locales ; Etablissements scolaires ; Associations (Centre d'Entraînements aux Méthodes d'Education Active du Gabon (CEMEAG) ; Association Gabonaise pour la Gestion du Temps Libre des Enfants et des Adolescents (AGGTLEA) ; Structures hôtelières et touristiques.

Mode de collecte : Enquête et rapports d'activités.

Précisions méthodologiques :

- Le nombre de compétitions organisées est la somme des jeux qui seront ventilés par types et par provinces sous formes de compétitions en 2015 ;
- Le nombre de participations aux compétitions internationales nous permettra de savoir combien de fois le Gabon a répondu présent aux compétitions internationales

Nombre de jeunes Gabonais de 6 à 21ans ayant bénéficiés d'un séjour collectif encadré est le nombre jeunes Gabonais entrant dans cette tranche d'âge et ayant effectivement pris part à ces séjours.

Le mode de calcul : simple décompte.

ELEMENTS CLES DE LA STRATEGIE D'ACTION

- Collecter les rapports d'activités 2014, les programmes d'activités 2015 et visiter les associations organisatrices ;
- Décaisser les fonds alloués aux compétitions des jeux de société ;
- Suivre les compétitions organisées.
- Sélectionner des sites d'accueil ;
- Campagne de sensibilisation des partenaires et autres acteurs
- Obtenir leurs concours financiers
- Formation et renforcement des capacités des nouveaux et anciens encadreurs ;
- Organiser la logistique des séjours
- Réaliser les séjours en centre de vacances
- Partager des données et documents disponibles

CONTRIBUTIONS DES OPERATEURS / PARTENAIRES

- Ministère du budget (financement), Ministère de l'intérieur, (délivrance des passeports)
- Associations reconnues (Organisation des compétitions nationales, préparation des compétiteurs et officiels pour les compétitions internationales)
- Les collectivités locales (financement et orientations) ;
- Etablissements scolaires ;
- Associations (Centre d'Entraînements aux Méthodes d'Education Active du Gabon (CEMEAG) ;
- Association Gabonaise pour la Gestion du Temps Libre des Enfants et des Adolescents (AGGTLEA) ;
- Structures hôtelières et touristiques.

OBJECTIF N°3: Développer les infrastructures de loisirs pour garantir un accès au loisir pour tous

Type de finalité des résultats visés

- Efficacité socio-économique
- Qualité de service rendu aux usagers
- Efficience de l'Administration

Résultats annuels

- Validation d'au moins 3 TDR.
- Avoir aménagé une aire de jeux de plage

Indicateurs

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Prévision PAP	2014 Prévision Actualisée (1)	2015 Cible	2016 Cible	2017 Cible
Nombre de TDR rédigé et transmis pour validation	TDR	N/A	N/A	N/A	03	06	09
Taux d'avancement de l'aménagement de l'aire de jeux de plage	Taux	N/A	N/A	N/A	1	2	3

(1) La prévision actualisée est indiquée dans le cas d'une loi de finances rectificative

Source des données : DGL, Ministère du budget, Consultants extérieurs.

Mode de collecte : Enquête, études.

Précisions méthodologiques :

- Centre de loisirs : c'est une structure d'accueil qui crée un cadre de rencontre, d'échanges et d'épanouissement des personnes de tout âge
Le nombre de centres de loisirs indique la quantité de ce type de structures sur le territoire national.
- L'aire de jeux de plage : c'est une partie d'une aménagée pour les activités de loisirs en toute sécurité
Le nombre d'aires de jeux de plage nous renseigne sur la quantité de ces lieux.

Le mode de calcul : simple décompte

ELEMENTS CLES DE LA STRATEGIE D'ACTION

- Les études
- Identifier les sites
- TDR
- Cahier de charges (pour avoir le financement)
- Appels d'offres,
- Construction

CONTRIBUTIONS DES OPERATEURS / PARTENAIRES

- Ministère du budget et des comptes publics (examen du TDR)
- Municipalités (acquisition de terrains)

OBJECTIF N°4 : Disposer d'un cadre juridique actualisé facilitant les activités sportives et de loisirs

Type de finalité des résultats visés

- Efficacité socio-économique
- Qualité de service rendu aux usagers
- Efficience de l'Administration

Résultats annuels

- Avoir actualisé les textes
- Avoir élaboré des nouveaux textes
- Avoir élaboré le code du sport

Indicateurs

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Prévision PAP	2014 Prévision Actualisée (1)	2015 Cible	2016 Cible	2017 Cible
Taux d'avancement dans la démarche d'identification des textes à élaborer ou actualiser	Taux	N/A	N/A	N/A	15 %	60 %	100 %
Nombre des textes à élaborer	Texte	N/A	N/A	N/A	3	5	6
Nombre de textes à actualiser	Texte	N/A	N/A	N/A	5	5	5
Taux d'avancement de l'élaboration du code du sport	Taux	N/A	N/A	N/A	100%	N/A	N/A

(1) La prévision actualisée est indiquée dans le cas d'une loi de finances rectificative

Source des données : Directions Générales, INJS, J.O, FNDS.

Mode de calcul des indicateurs : voir statistiques (Rapports d'activités des services)

Précisions méthodologiques :

- Recensement des dossiers par an ;
- Extrapolation des résultats.

ELEMENTS CLES DE LA STRATEGIE D'ACTION

Elaboration / actualisation des textes

- Mettre en place d'une démarche projet impliquant l'ensemble des parties prenantes et formation des agents au management de projet transverse ;
- Analyser tous les textes existants à la lumière des difficultés rencontrées dans l'action, de la politique nationale à mettre en œuvre, des textes en vigueur à l'international ;
- Identifier des textes à élaborer / actualiser.

CONTRIBUTIONS DES OPERATEURS / PARTENAIRES

Opérateurs :

- Directions Générales du Ministère : Mise à contribution des cadres du ministère pour l'élaboration et l'actualisation des textes du programme ;
- Consultants extérieurs : Appui des experts dans l'élaboration du contenu des textes du programme.

Partenaires :

- Conseil d'Etat : Avis technique et validation sur les textes à élaborer et actualiser dans le champ du programme
- Agence judiciaire de l'Etat : Conseil et orientations dans l'élaborer et actualiser des textes.
- Journal Officiel : Mise à disposition des textes existants et publication des textes élaborés et actualisés

OBJECTIF N°5 : Promouvoir la pratique du sport pour tous à tout niveau dans un cadre sécurisé et de qualité

Type de finalité des résultats visés

- Efficacité socio-économique
- Qualité de service rendu aux usagers
- Efficience de l'Administration

Résultats annuels

- Avoir réalisé le processus de détection dans les 13 disciplines olympiques en prévision des jeux de Rio 2016
- Avoir mise en place la politique de détection relative au développement du système sport-étude
- Avoir redynamisé le sport scolaire et universitaire
- Avoir relancé le sport féminin dans les disciplines olympiques

Indicateurs

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Prévision PAP	2014 Prévision Actualisée (1)	2015 Cible	2016 Cible	2017 Cible
Nombre de disciplines ayant débuté le processus de détection	Disciplines	N/A	En cours	N/A	N/A	N/A	18
Nombre de nouveaux talents découverts	Talents	N/A	5	N/A	N/A	N/A	15
Nombre de compétitions de jeunes	Compétitions	N/A	N/A	N/A	37	40	50
Nombre de compétitions féminines	Compétitions	N/A	N/A	N/A	18	20	30

(1) La prévision actualisée est indiquée dans le cas d'une loi de finances rectificative

Source des données : Directions Générales des Sports, associations et fédérations sportives.

Mode de collecte : Enquête

Mode de calcul des indicateurs : Addition et extrapolation des résultats

Précisions méthodologiques :

- Guide de collecte de données du chantier tableau de bord et recension des données

- Nombre de disciplines ayant débuté le processus de détection : c'est nombre de fédérations ayant commencé à appliquer le processus de détection retenu par le programme ;
- Nombre de nouveaux talents découverts : c'est le nombre de sportifs doués détectés ;
- Nombre de compétitions de jeunes : c'est le nombre rencontres sportives dans les catégories des jeunes (des minimes aux Juniors) organisées par les fédérations sportives ;
- Nombre de compétitions féminines : c'est le nombre rencontres sportives organisés à l'attention de la gente féminine.

ELEMENTS CLÉS DE LA STRATEGIE D'ACTION

- Identifier les acteurs à impliquer (fédérations, ligues, associations, CNOG...)
- Mettre en place d'un groupe de travail multipartite
- Déterminer les indicateurs pertinents et analyser les résultats actuels
- Découper le processus en phases / étapes
- Formaliser le processus de détection

CONTRIBUTIONS DES OPERATEURS / PARTENAIRES

Opérateurs

- Les fédérations sportives : Application du processus de détection et mise à disposition des rapports d'activités
- Consultants extérieurs : Appui pour la mise en place du processus de détection
- Comité National Olympique Gabonais (CNOG) : Participation à la vérification du processus de détection

Partenaires :

- Institut National de la Jeunesse et des Sports (INJS) Mise à disposition du personnel technique dans l'encadrement des activités sportives
- Fond National de Développement du Sport (FNDS) soutien financier et matériel

OBJECTIF N°6 : Renforcer la performance des sportifs

Type de finalité des résultats visés

- Efficacité socio-économique
- Qualité de service rendu aux usagers
- Efficience de l'Administration

Résultats annuels

- Avoir mis à disposition dans toutes les disciplines un entraîneur national de haut-niveau
- Avoir redynamisé et soutenu les directions techniques nationales
- Avoir soutenu 15 athlètes de haut-niveau au moins
- Avoir couvert médicalement toutes les activités statutaires nationales et internationales du programme
- Avoir obtenu la formation d'au moins 5 professionnels spécialisés
- Avoir organisé au moins 3 séminaires de formation et de recyclage

Indicateurs

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Prévision PAP	2014 Prévision Actualisée (1)	2015 Cible	2016 Cible	2017 Cible
Nombre d'encadreurs de haut-niveau	Encadreurs	N/A	N/A	N/A	18	25	30
Nombre de sportifs de haut-niveau soutenus	Sportifs	N/A	5	N/A	7	10	15
Nombre de campagne de sensibilisation anti-dopage	Campagne	N/A	6	N/A	10	15	20
Nombre de professionnels spécialisés formés dans les métiers du sport et des loisirs	Professionnels	N/A	N/A	N/A	N/A	15	20

(1) La prévision actualisée est indiquée dans le cas d'une loi de finances rectificative

Source des données : Directions Générales des Sports, associations et fédérations sportives.

Mode de collecte : Enquête

Précisions méthodologiques : Guide de collecte de données du chantier tableau de bord et recension des données

- Nombre d'encadreurs de haut-niveau : c'est le nombre d'entraîneurs 2^e degré et 3^e degré et préparateurs physiques
- Nombre de sportifs de haut-niveau soutenus : c'est le nombre de sportifs de haut niveau qui bénéficient du soutien matériel et financier de l'Etat ;
- Nombre de campagne de sensibilisation anti-dopage ; c'est le nombre campagne organisées à l'attention des sportifs sur les dangers liés au dopage ;
- Nombre de professionnels spécialisés formés dans les métiers du sport : c'est le nombre de cadres ayant une formation spécialisée liée au sport (médecine du sport, Kinésithérapie, diététicien du sport, psychologue etc.)

Le mode de calcul : simple décompte et extrapolation des résultats.

ELEMENTS CLES DE LA STRATEGIE D'ACTION

- Identifier les acteurs à impliquer (sportifs de haut niveau, jeunes talents, fédérations, ligues, associations, établissements de formation, CNO...)
- Mettre en place d'un groupe de travail pluripartite
- Ecouter des jeunes talents et des sportifs de haut niveau
- Réfléchir sur les indicateurs pertinents et analyse des résultats actuels
- Découper le processus en phases / étapes
- Analyser chaque étape : point forts / points faibles en termes d'actions, d'acteurs, d'outils
- Formaliser les points de sortie de l'analyse dans un schéma de processus

CONTRIBUTIONS DES OPERATEURS / PARTENAIRES

- Ministère du budget (financement),
- Ministère de l'intérieur (délivrance des passeports), Fédérations et ligues sportives (mise en œuvre des politiques)

OBJECTIF N°7 : Développer les infrastructures sportives pour garantir un accès au sport pour tous

Type de finalité des résultats visés

- Efficacité socio-économique
- Qualité de service rendu aux usagers
- Efficacité de l'Administration

Résultat annuels

- Construction de 3 gymnases dans trois provinces
- Construction de 6 plateaux sportifs dont 2 à Libreville.

Indicateurs

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Prévision PAP	2014 Prévision Actualisée (1)	2015 Cible	2016 Cible	Cible Echéance pluriannuelle
Nombre de Gymnases	Nombre	N/A	N/A	N/A	3	6	9
Nombre de plateaux sportifs	Nombre	N/A	N/A	N/A	6	12	18

(1) La prévision actualisée est indiquée dans le cas d'une loi de finances rectificative

Source des données : DGS, Ministère du budget, Consultants extérieurs.

Mode de collecte : Enquête, études

Précisions méthodologiques :

- Recensement des dossiers par an ;
- Extrapolation des résultats
- Nombre de Gymnases est le nombre de Gymnases à construire par an et par province ;
- Nombre de plateaux sportifs est plateaux sportifs à construire par an et par province

Le mode de calcul : simple décompte extrapolation

ELEMENTS CLES DE LA STRATEGIE D'ACTION

- TDR ;
- Etudes ;
- Acquisition des sites ;

- Passation et direction ;
- Aménagement des sites ;
- Equipements ;
- Livraison.

CONTRIBUTIONS DES OPERATEURS / PARTENAIRES

Partenaires :

- Ministère du budget : examen du TDR et financement
- Municipalités : acquisition de terrains
- Agence Nationale des Grands Travaux (ANGT) : suivi et control des travaux
- FNDS : Appui financier

OBJECTIF N°8 : Conférer un rayonnement et une visibilité du sport gabonais sur les plans national et international

Type de finalité des résultats visés

- Efficacité socio-économique
- Qualité de service rendu aux usagers
- Efficience de l'Administration

Résultats annuels

- Avoir soutenu les compétitions sportives nationales statutaires dans toutes les disciplines, afin de permettre une bonne préparation de nos athlètes aux joutes internationales
- Avoir participé aux compétitions sportives internationales statutaires
- Avoir permis et soutenu l'organisation de compétitions internationales
- Avoir obtenu un rayonnement et une visibilité du sport gabonais sur le plan international

Indicateurs

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Prévision PAP	2014 Prévision Actualisée (1)	2015 Cible	2016 Cible	2017 Cible
Nombre de compétitions nationales	Compétitions	N/A	52	N/A	52	60	65
Nombre de compétitions Internationales	Compétitions	N/A	55	N/A	60	60	60
Nombre de victoires, médailles, qualifications etc.	Victoires	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	

(1) La prévision actualisée est indiquée dans le cas d'une loi de finances rectificative

Source des données : DGS, Ministère du budget, FNDS.

Mode de collecte : Enquête, études.

Précisions méthodologiques :

- Recensement des dossiers par an ;
- Extrapolation des résultats
- Nombre de compétitions nationales : c'est le nombre de compétitions sportives organisées sur le plan national
- Nombre de compétitions Internationales : c'est le nombre de participations et d'organisations aux compétitions sportives sur le plan international
- Nombre de victoires, médailles, qualifications etc : c'est le nombre de récompenses obtenues lors des compétitions internationales.

Le mode de calcul : simple décompte et extrapolation des résultats

ELEMENTS CLES DE LA STRATEGIE D'ACTION

- Sélectionner et valider des compétitions statutaires par disciplines
- Elaborer les cahiers de charges
- Initier et suivre les dossiers des fédérations sportives par la DGS
- Traiter les dossiers et décaissement par le Ministère du Budget et des Comptes Publics
- Vérifier et contrôler

CONTRIBUTIONS DES OPERATEURS / PARTENAIRES

- Direction Générale des Sports pour la vérification
- Ministère du Budget pour le contrôle et validation
- Fonds National de Développement du Sport.

PRESENTATION DES MOYENS DEMANDES

PROPOSITIONS BUDGETAIRES

PRESENTATION DES CREDITS PAR ACTION ET PAR TITRE

Actions et titres	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertes en LF (1) pour 2014	Demandées pour 2015	Votés en LF (1) pour 2014	Demandés pour 2015
N° 1 : Promotion des loisirs et du sport de masse	340 889 440	540 889 440	340 889 440	540 889 440
Titre 1. Charges financières de la dette	0	0	0	0
Titre 2. Dépenses de personnel	0	0	0	0
Titre 3. Dépenses de biens et services	32 389 440	32 389 440	32 389 440	32 389 440
Titre 4. Dépenses de transfert	8 500 000	8 500 000	8 500 000	8 500 000
Titre 5. Dépenses d'investissement	300 000 000	500 000 000	300 000 000	500 000 000
Titre 6. Autres dépenses	0	0	0	0
N°2 : Promotion du sport amateur, d'élite et professionnel	17 922 432 420	33 735 649 654	17 922 432 420	33 735 649 654
Titre 1. Charges financières de la dette	0	0	0	0
Titre 2. Dépenses de personnel	40 344 000	0	40 344 000	0
Titre 3. Dépenses de biens et services	1 694 288 420	1 447 849 654	1 694 288 420	1 447 849 654
Titre 4. Dépenses de transfert	16 187 800 000	29 887 800 000	16 187 800 000	29 887 800 000
Titre 5. Dépenses d'investissement	0	2 400 000 000	0	2 400 000 000
Titre 6. Autres dépenses	0	0	0	0
Total pour le programme	18 263 321 860	34 276 539 094	18 263 321 860	34 276 539 094
<i>Dont : FDC, ADP (2) et autres ressources attendus</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Titre 1. Charges financières de la dette	0	0	0	0
Titre 2. Dépenses de personnel	40 344 000	0	40 344 000	0
Titre 3. Dépenses de biens et services	1 563 026 693	1 480 239 094	1 563 026 693	1 480 239 094
Titre 4. Dépenses de transfert	12 273 727 900	29 896 300 000	12 264 727 900	29 896 300 000
Titre 5. Dépenses d'investissement	300 000 000	2 900 000 000	300 000 000	2 900 000 000
Titre 6. Autres dépenses	0	0	0	0

- (1) Les crédits qui figurent dans cette colonne sont ceux de la loi finances initiale ou de la loi de finances rectificative si cette dernière intervient.
- (2) FDC : fonds de concours (article 38 de la LOLF)
ADP : attributions de produits (article 38 de la LOLF)

JUSTIFICATION AU PREMIER FRANC CFA

DEPENSES DE PERSONNEL

	2014 Réalisation		2015 Prévision		Ecart entre 2015 et 2014	
	Effectifs (1)	Coût total (2)	Effectifs (1)	Coût total (2)	Ecart d'effectifs (effectifs 2015 – effectifs 2014)	Ecart de coût (coût 2015 – coût 2014)
Solde permanente des emplois de l'administration (s) = s1 + s2 + s3 + s4	132		172		40	
Solde forfaitaire globale (s1)						
Catégorie A (s2)	86		96		10	
Permanents	86		96		10	
Non permanents	0		0		0	
Catégorie B (s3)	34		63		29	
Permanents	34		63		29	
Non permanents	0		0		0	
Catégorie C (s4)	12		13		1	
Permanents	12		13		1	
Non permanents	0		0		0	
Main d'œuvre non permanente (t)	29		29		0	
Emplois des opérateurs (u)	0		0		0	
Emplois rémunérés par le programme - inclus dans le plafond d'emplois du ministère (3)	0		0		0	
Emplois rémunérés par l'opérateur - hors plafond d'emplois du ministère (4)	0		0		0	
Total pour le programme (v) = s + t + u	161		201		40	

- (1) Les effectifs rappelés ci-dessus pour l'année considérée sont ceux de la colonne « Total » des propositions d'emplois de l'administration (voir p28), ou la somme des données de la colonne « Prévision 2015 » des propositions d'emplois des opérateurs de l'Etat (voir p28)
- (2) Le coût total des emplois pour le programme doit être égal au « Titre 2. Dépenses de personnel » de la présentation des crédits par action et par titre pour l'année considérée (voir p27)
- (3) Les emplois dont les rémunérations sont versées en direct par l'Etat
- (4) Les emplois dont les rémunérations sont versées par l'opérateur sur ressources émanant du programme

DEPENSES DE BIENS ET SERVICES

Degré de priorité	Nature de la dépense	2014 Montants	2015 Montants	Justifications pour 2015 à partir des déterminants physiques et financiers de la dépense
1. Dépenses de biens et services obligatoires	Loyers Actifs Produits	26 538 000	26 538 000	Contrat de bail Coopération Gabon/Cuba.
Total		26 538 000	26 538 000	
2. Dépenses de biens et services indispensables	Fournitures	9 262 080	40 786 054	La LFR 2014 ayant considérablement réduit les montants réservés aux fournitures ce qui a freiné la production des imprimés spéciaux (Statuts Règlements intérieurs des associations...), ainsi, nous avons pris comme base les Montants de la LFI qui se rapprochent de nos besoins pour parvenir à mener nos missions quotidiennes.
	Alimentation	13 733 808	23 576 370	Cette dépense se justifie par la prise en charge alimentaire des pensionnaires de L'Ecole National de Football. Cette dépense est obligatoire car performance et alimentation vont de paire.
	Eau, Electricité, Gaz et autres sources d'énergie	7 993 000	13 722 896	Somme des montants du Carburant des véhicules de service attribué à chaque direction dans la LFI Gaz de l'ENF.
	Frais de mission et transport		98 605 000*	Cette rubrique prend en compte les déplacements liés au suivi par l'administration centrale des activités des fédérations sportives au plan international. Le plan national sera confié aux Directions Provinciales compte tenu de l'insuffisance de moyens financiers. Une rubrique a été réservée aux activités des loisirs au national et à l'international. Il faut souligner que toutes les activités ne pourront être couvertes faute de moyens financiers. L'objectif c'est avoir d'accompagner toutes les délégations sportives et de loisirs dans les activités statutaires nationales et internationales. Il a été retenu comme activités obligatoires pour 2015 :
	Services extérieurs	4 400 000	725.000.000	Dans ce volet il s'agira de mettre en œuvre les activités liées au suivi médical des sportifs de haut niveau, du contrôle anti-dopage de 8 fédérations sportives et 2 activités ponctuelles (OGSSU et Jeux Africains). Il faudra avoir réalisé au moins 400 (250 000F/contrôle) contrôles anti-dopage .Avoir fait bénéficier aux jeunes de l'Ecole de foot des services professionnels dans leur encadrement scolaire et technique
	Entretien et maintenance	4 781 000	3 509 009	SPG médecine
Total		53 060 128	905 199 329	
3. Autres dépenses de biens et services		0	0	
Total		0	0	
Total Global		55 713 928	931 737 329	

Justifications :

Zone Afrique = Montant unitaire x Nombre de jours soit 250 000 x 7 pour les sports individuels et x 10 jours pour les collectifs

	Déplacements	Responsables	Coûts moyens
BASKET-BALL	2	2	
BOXE	1	1	
CYCLISME	3	3	
FOOTBALL	3	3	5 250 000
GOLF	1	3	1 750 000
HANDBALL	1	1	2 500 000
JUDO	1	1	1 750 000
KARATE	1	1	1 750 000
KICK BOXING	1	1	1 750 000

Zone hors Afrique = Montant unitaire x Nombre de jours soit 400 000 x 7 pour les sports individuels et x 10 jours pour les collectifs

	Déplacements	Responsables	Coûts moyens
HANDI SPORT	1	1	2 800 000
JUDO	3	1	8 400 000
KARATE	1	1	2 800 000
KICK BOXING	1		2 800 000
TAEKWONDO			

Championnats du Monde (1 personne) (400.000 x 7) 2.800.000 ; Coupe du Monde Francophone (1 personne) (400.000 x 7) 2.800.000 ; Word grand prix séries et Phase Finale (1 personne) (400.000 x 7) 2.800.000 ; (Qualifications pour RIO 2016) (1 personne) (400.000 x 7) 2.800.000 ; Tournoi International de Paris (1 personne) (400.00x7) 2.800.000 ; Coupe d'Afrique Centrale (1 personne) (250.000 x 7) 1.750.000 ; TENNIS Championnat d'Afrique (1 personne) (250.000x7) 1.750.000 ; Coupe d'Afrique des Nations (CAN) (1 personne) (250.000 x 7) 1.750.000 ; TENNIS de TABLE Pro Tour OPEN du Maroc (1 personne)(250.000 x 7) 1.750.000 ; Championnat du Monde H & D (Chine) (1 personne)(400.000 x 7) 2.800.000 ; VOLLEY-BALL Coupes d'Afrique des Clubs Champions (1 personne) (250.000 x 10) 2.500.000 ; WUSHU Coupe du Monde de Wushu (1 personne) (400.000 x 7) 2.800.000 ; Médecine du Sport
 SYMPOSIUM DE LAUSANNE SUISSE (3 personnes) Billets avion A/R (900 000 x 3) 2.700.000 Billets Train A/R (150000 x 3) 450.000 Frais mission (400.000 x 7) 2.800.000 x 3 pers = 8.400.000 ; CONSEIL DES FONDATIONS MONTRÉAL CANADA (3 Personnes) Billet d'avion A/R (LBV-Paris-Montréal-Paris-LBV) pour 3 pers 3 080 000 Frais mission (400.000 x 7) 2.800.000 x 3 pers = 8.400.000 ;
 CONSEIL DE L'ORAD CONGO BRAZZAVILLE (2 pers) Billet d'avion A/R (LBV-Brazzaville pour trois (3) personnes (250.000 x 7) 1.750.000 x 2 pers = 3.500.000
 PARTENARIAT DE FORMATION DES FORMATEURS POUR LE SUIVI MÉDICAL À L'INSEP (3 personnes) Billets avion A/R (900 000 x 3) 2.700.000
 Frais mission (400.000 x 7) 2.800.000 x 3 pers = 8.400.000
 ACTIVITES DE LOISIRS
 Activités Nationales : Championnats de songo (1 personne) (115.000 x 3) 345.000 ; Championnats de scrabble (1 personne) (115.000 x 3) 345.000
 Championnats des Echecs (1 personne) (115.000 x 3) 345.000 Championnats de pétanque (1 personne) (115.000 x 3) 345.000 Activités Internationales Séjours Thématiques (1 personne) (400.000 x 5jrs) 2.000.000 ; Tournois internationaux de Scrabble (1 personne) (400.000 x 5jrs) 2.000.000.

DEPENSES DE TRANSFERTS

Type de transfert	Nature du dispositif de transfert	2014 Montants	2015 Montants	Justifications pour 2015
1. Transferts aux ménages			0	
Total				
2. Transferts aux collectivités locales			0	
Total			0	
3. Transferts aux entreprises et aux secteurs d'activité			0	
Total			0	
4. Autres transferts	Transferts aux autorités supranationales et contribution aux Organisations Internationales et Conventions		3 714 969 625	Ce titre concerne les cotisations auprès des instances internationales (Conseil Supérieur de Sport en Afrique (CSSA) 9.000.000, Union Africaine du Sport pour Tous (UASPT) 700.000) et les conventions signées avec les partenaires extérieur à travers les coopérations tel que celle de Gabon/Cuba ou celles des entraîneurs des équipes nationales de football 2 438 697 927 et Entraîneurs Nationaux et DTN pour les Autres Disciplines (18) 1 186 000 000, Convention nettoyage ENF 834.000
	Transferts aux fédérations sportives	FNDS	15 000 000 000	FNDS finance toutes les fédérations sportives reconnues au niveau de notre pays, chaque année en début d'exercice budgétaire la Direction générale de la Jeunesse et des Sports dresse la liste des activités à financer et cela dépend du programme des fédérations et de leur vivacité. Les projets sont amenés ici au FNDS pour un financement.
	Transferts aux fédérations sportives	LINAF	4 800 000 000	La Ligue Nationale de Football a pour compétence l'organisation des championnats nationaux de première et deuxième division conformément aux dispositions de l'arrêté n°00179 du 13 Février 2001 des statuts de la FEGAFOOT et de la LINAF.
		ANAGEISC	3 000 000 000	Entretien des infrastructures sportives et culturelles
		Ecole Nationale de football de Port-Gentil	66 034 538	Ecole ayant pour vocation de favoriser le sport- études des jeunes
Total			26 581 004 163	
Total Global			32 299 592 890	

Justifications :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Projets	Financement de l'étude de définition (fonds centralisé 2015) (Oui / Non)	Durée prévue du projet des études à la fin des travaux (début-fin)	Coût global du projet	Dépenses 2014 et années antérieures (y.c. FinEx)	Financements extérieurs pour 2015	Demande d'inscription à la LFI 2015 pour études et travaux (hors FinEx)
Terrains de sports des lycées				600 000 000		300 000 000
Terrains de sports des écoles				1 250 000 000		800 000 000
Terrains de sports des universités et grandes écoles				500 000 000		500 000 000
Constructions et équipements des aires de jeux de plage				500 000 000		500 000 000
Stade de Port-Gentil				1 031 034 143		800 000 000
Total global				3 881 034 143		2 900 000 000

Justifications :

L'évolution du montant de l'investissement sollicité en 2015 par le programme se justifie par le reversement des crédits de l'ANGT dans ses lignes. Le Gabon ayant postulé pour l'organisation de la CAN de football 2017, se voit dans l'obligation de développer ses infrastructures générales en particulier sportives. Il est donc primordial de finaliser tous les chantiers liés de près ou de loin à cet évènement de classe continentale. Les travaux des grandes écoles, Lycées, écoles permettront à la jeunesse scolarisée de disposer d'infrastructures sportives qui peuvent accroître les performances du sport scolaire et universitaire.

PROGRAMME JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE

PRESENTATION DU PROGRAMME

PERIMETRE DU PROGRAMME

Le programme « jeunesse et vie associative » est mis en œuvre par deux directions générales distinctes : la direction générale de la jeunesse et des activités socio-éducatives et la direction générale de la promotion de la vie associative.

Il vise :

- L'appui aux activités et initiatives des jeunes en vue de leur insertion sociale et leur participation au développement du pays ;
- L'encadrement des associations et ONG (ANE) et l'appui à leurs projets de développement ainsi que le suivi-évaluation ;
- La promotion de l'esprit associatif.

Ne relèvent pas de ce programme :

- Toutes les actions de légalisation des ANE mises en œuvre par le programme « Administration territoriale » au ministère de l'intérieur ;
- La gestion des subventions allouées aux ANE qui est une activité dévolue aux ministères techniques.

Ce programme, piloté par Monsieur **Gilbert Guy EBOZO'O NKA, Directeur Général de la Promotion de la Vie Associative**, se décline en actions suivantes :

- Promotion de la jeunesse
- Promotion de la vie associative.

Par ailleurs, les conseils municipaux et départementaux et le conseil économique et social, qui apportent un appui multiforme aux ANE, sont des partenaires institutionnels dans la conduite du programme « jeunesse et vie associative », au même titre que le PNUD, l'UE et l'UNFPA qui sont des partenaires au développement.

PRESENTATION DES ACTIONS

ACTION N° 1 : Promotion de la jeunesse

Par « Promotion de la jeunesse », on entend toutes les actions que le gouvernement met en œuvre pour :

- encourager l'entrepreneuriat des jeunes en vue de les faire participer au développement du pays ;
- cultiver l'esprit communautaire des jeunes.

Pour ce faire, à travers la politique nationale de la jeunesse issue du forum national de la jeunesse de 2011, le gouvernement s'est engagé à renforcer son appui au financement des projets des jeunes et à organiser un chantier national et international des jeunes qui vise à développer le volontariat, le bénévolat, la solidarité et le patriotisme.

Cette action est mise en œuvre par les services (centraux et provinciaux) de la direction générale de la jeunesse et des activités socio-éducatives.

ACTION N° 2 : Promotion de la vie associative

« Promouvoir la vie associative », c'est susciter la création des ANE et renforcer leurs capacités organisationnelle et fonctionnelle.

Cette action passe par la facilitation de la procédure de légalisation, la formation des réseaux associatifs et l'instauration d'un partenariat dynamique entre les ANE, les conseils municipaux et départementaux et les partenaires au développement.

Cette action est mise en œuvre par les services centraux de la direction générale de la promotion de la vie associative. Et, avant le déploiement de ses services au niveau provincial, l'action pourrait être menée par les services déconcentrés de la direction générale de la jeunesse et des activités socio-éducatives.

PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

ANALYSE STRATEGIQUE DU CONTEXTE ET DU CHAMP DU PROGRAMME

En matière de jeunesse, le programme doit permettre d'élaborer et de mettre en œuvre la volonté du Gouvernement d'impliquer davantage les jeunes dans la réalisation du projet de développement du pays. S'agissant de la promotion de la vie associative, le programme vise le renforcement des capacités des Acteurs non Etatiques (ANE) au triple plan organisationnel, matériel et financier.

Il a donc la double ambition d'apporter un appui multiforme aux ANE, pour en faire des interlocuteurs crédibles du Gouvernement, des collectivités locales et des bailleurs financiers, d'une part, puis de soutenir les ANE afin d'en faire des partenaires dynamiques de la diversification de l'économie nationale et de la réduction de la pauvreté, d'autre part.

Les associations et ONG, en tant que principaux usagers de l'action de jeunesse et de la vie associative, pourraient attendre du programme :

- une aide à la légalisation ou à la régularisation ;
- un appui à la formation ;
- une communication interne et externe régulière ;
- l'ouverture sur les partenariats (collectivités locales et bailleurs financiers internationaux) ;
- un soutien au financement des projets ;
- un renforcement de la représentativité dans les organes consultatifs.

La politique de promotion de la jeunesse et de la vie associative a été marquée, ces dernières années, par l'organisation, en 2009, du forum national de la jeunesse qui a abouti à l'élaboration de la "Politique Nationale de la Jeunesse", document approuvé par le Président de la République le 25 mars 2013.

La volonté de l'Etat à promouvoir les activités de jeunesse et celles des ANE à travers l'Administration est réelle.

On note comme points forts de cette Administration :

- la liberté de création des structures associatives conférée par la loi n° 35/62 du 10 décembre 1962 relative au régime des associations, et par le décret n° 296/PR/MI du 17 septembre 1962 réglementant les modalités de reconnaissance d'utilité publique des associations, modifié par le décret n° 810/PR du 13 septembre 1071 ;
- l'allocation des subventions annuelles aux associations de jeunesse ;
- la création des directions et services techniques chargés de la promotion des structures associatives.

Toutefois, en dépit de ces efforts, il est à relever des faiblesses dans l'action de l'Etat dans le domaine de la jeunesse et de la vie associative, notamment :

- la caducité du cadre juridique ;
- la faiblesse des subventions allouées aux associations de jeunesse ;
- l'absence de financement pour la formation des responsables des ANE ;
- l'absence d'un fonds pour le financement des projets associatifs ;
- l'inexistence des structures d'accueil-jeunes dans toutes les localités du pays ;
- l'insuffisance d'équipement des centres d'accueil-jeunes existants ;
- le retard dans la mise en œuvre de la "Politique Nationale de la Jeunesse (PNJ) ;
- l'insuffisance d'un personnel qualifié dans les domaines de la jeunesse et de la vie associative ;
- l'inexistence des services décentralisés de la vie associative ;
- le faible équipement des services administratifs.

D'une manière générale, la mise en œuvre de la politique de promotion de la jeunesse relève, comme dans le reste des pays, du ministère en charge de la jeunesse.

En revanche, la promotion des autres structures associatives n'a pas d'encrage dans un département ministériel précis. En effet, depuis sa création, la Direction Générale chargée de la promotion de la vie associative a été rattachée à quatre ministères distincts : Ville, Economie Sociale, Jeunesse et Sports et Education Nationale.

Cette situation, qui résulte de l'incompréhension persistant au sujet de cette politique publique, a pour conséquence la multiplicité de tutelle administrative en matière de vie associative.

- Enjeu 1 : Favoriser et développer les activités et initiative des jeunes pour une meilleure insertion
- Enjeu 2 : Développer l'esprit communautaire des jeunes
- Enjeu 3 : Renforcer les capacités des acteurs non étatiques pour pouvoir mieux déléguer et piloter des missions de service public
- Enjeu 4 : Susciter la création d'associations et d'ONG de façon à mieux couvrir les besoins de la population

LISTE DES OBJECTIFS STRATEGIQUES AVEC LE(S) RESULTAT(S) ANNUEL(S) ATTENDU(S)

OBJECTIF N°1 : Favoriser et développer les activités et initiatives des jeunes pour une meilleure insertion socio-professionnelle.

- Résultat annuel attendu 1 : Obtenir au moins 100 jeunes capables de concevoir et de gérer leurs microprojets ;
- Résultat annuel attendu 2 : Disposer de 20 projets de jeunes à soumettre au financement ;
- Résultat annuel attendu 3 : Mettre en place d'un fonds d'appui à la promotion de la Jeunesse ;
- Résultat annuel attendu 4 : Créer un corps de jeunes volontaires ;
- Résultat annuel attendu 5 : Lancer cinq (5) programmes de la Politique Nationale de la Jeunesse (PNJ) ;
- Résultat annuel attendu 6 : Mettre en place une Commission Nationale de Suivi et d'Evaluation (CNSE) de la PNJ.

OBJECTIF N°2 : Développer l'esprit communautaire à travers les chantiers des jeunes.

- Résultat annuel attendu 1 : Avoir au moins 150 jeunes sachant maîtriser les chantiers de jeunes (venir en aide à des populations, participer à la restauration d'un lieu, à la protection de la nature et échanger avec les jeunes des autres horizons) ;
- Résultat annuel attendu 2 : Avoir fait participer au moins 20 jeunes à un chantier international.

OBJECTIF N°3 : Renforcer les capacités opérationnelles et fonctionnelles des associations de jeunesse.

- Résultat annuel attendu 1 : Avoir au moins 10 associations de jeunes autonomes.

OBJECTIF N°4 : Promouvoir la participation des jeunes aux événements de jeunesse sur le plan national et international.

- Résultat annuel attendu 1 : Obtenir la participation effective de plus de 600 jeunes sur le plan national (fête de la jeunesse) ;
- Résultat annuel attendu 2 : Redynamiser la fête nationale de la jeunesse ;
- Résultat annuel attendu 3 : Institutionnaliser le forum national de la jeunesse ;
- Résultat annuel attendu 4 : Obtenir la participation effective de plus de 5000 jeunes aux journées internationales ;
- Résultat annuel attendu 5 : Favoriser la présence de 50 jeunes aux fora internationaux (séminaires, conférences et assemblées générales statutaires).

OBJECTIF N°5 : Développer les compétences fonctionnelles et opérationnelles des ANE par les actions de formations, de conseils et de soutien.

- Résultat annuel attendu 1 : Disposer des personnels associatifs formés
- Résultat annuel attendu 1 : Appuyer matériellement et financièrement les projets associatifs d'au moins 10 associations.

OBJECTIF N°1 : Favoriser et développer les activités et initiatives des jeunes pour une meilleure insertion socio-professionnelle

Type de finalité des résultats visés

- Efficacité socio-économique
- Qualité de service rendu aux usagers
- Efficience de l'Administration

Résultats annuels :

- Obtenir au moins 100 jeunes capables de concevoir et de gérer leurs microprojets ;
- Disposer de 20 projets de jeunes à soumettre au financement ;
- Mettre en place d'un fonds d'appui à la promotion de la Jeunesse ;
- Créer un corps de jeunes volontaires ;
- Lancer cinq (5) programmes de la Politique Nationale de la Jeunesse (PNJ) ;
- Mettre en place une commission de suivi et d'évaluation de la PNJ.

Indicateurs

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Prévision PAP	2014 Prévision Actualisée (1)	2015 Cible	2016 Cible	2017 Cible
Nombre de jeunes formés en entrepreneuriat	Jeunes	N/A	30	N/A	Au moins 100	Au moins 100	Au moins 100
Nombre de projets financés par la CONFEJES	Projets	N/A	10	N/A	10	10	10
Nombre de projets financés par l'Etat Gabonais	Projets	N/A	5	N/A	20	20	30
Taux d'avancement de la création d'un fonds d'appui à la promotion de la jeunesse	Taux	N/A	0	N/A	30	50	50
Nombre de programme de la PNJ lancés	Programmes	N/A	20	N/A	5	8	13

Source des données : Direction générale de la jeunesse et des activités socio-éducatives, Direction de la promotion des projets des jeunes (DPPJ), Coordination nationale du programme de promotion de l'entrepreneuriat des jeunes (CNPPEJ).

Précisions méthodologiques

Identification des jeunes de 16 à 35 ans intéressés par l'entrepreneuriat ; formations, initiation et de renforcement des capacités à l'entrepreneuriat tant à l'intention des jeunes que de leurs encadreurs.

ELEMENTS CLES DE LA STRATEGIE D'ACTION

- Campagne d'information et de sensibilisation;
- Session de formation et de perfectionnement;
- Sélection des meilleurs projets ;
- Bilan, suivi et évaluation.

CONTRIBUTIONS DES OPERATEURS / PARTENAIRES

- Les Ministères techniques identifiés participant aux travaux de la Commission Nationale de Suivi et de Sélection (CNSS) / Administration ;
- La Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports de la francophonie (CONFEJES) assure la formation et le perfectionnement du Coordonnateur national, des formateurs et finance les meilleurs projets / Partenaire ;
- Direction Générale de la Vie Associative / Administration ;
- Institut National de la Jeunesse et des Sports (INJS) / Administration ;
- Conseil National de la Jeunesse du Gabon (CNJG) / partenaire ;
- Associations et Mouvements de Jeunesse / Partenaires.

OBJECTIF N°2 : Développer l'esprit communautaire à travers les chantiers des jeunes

Type de finalité des résultats visés

- Efficacité socio-économique
- Qualité de service rendu aux usagers
- Efficience de l'Administration

Résultats annuels

- Avoir au moins 150 jeunes sachant maîtriser les chantiers de jeunes (venir en aide à des populations, participer à la restauration d'un lieu, à la protection de la nature et échanger avec les jeunes des autres horizons) ;
- Avoir fait participer à au moins 20 jeunes à un chantier international.

Indicateurs

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Prévision PAP	2014 Prévision Actualisée (1)	2015 Cible	2016 Cible	2017 Cible
Nombre de jeunes participants aux chantiers des jeunes à l'échelon international	Jeunes		N/A	N/A	50	50	Au moins 50
Nombre de jeunes participants aux chantiers nationaux de jeunes	Jeunes		N/A	N/A	100	100	Au moins 100

Source des données : Direction Générale de la Jeunesse et Activités Socio-éducatives.

Précisions méthodologiques :

ELEMENTS CLES DE LA STRATEGIE D'ACTION

- Appliquer les accords de coopération avec les pays amis ;
- Elaborer des termes de références de chaque activité ;
- Appel à candidatures ;
- Sélectionner les candidats ;
- Former à l'activité ;
- Procéder au déroulement de l'activité ;
- Journée de synthèse (bilan).

CONTRIBUTIONS DES OPERATEURS / PARTENAIRES

- Opérateurs économiques ;
- Directions Générales ;
- Institut National de la Jeunesse et des Sports (INJS) ;
- Conseil National de la Jeunesse du Gabon (CNJG) ;
- Associations de Jeunesse.

OBJECTIF N°3 : Renforcer les capacités opérationnelles et fonctionnelles des associations de jeunesse

Type de finalité des résultats visés

- Efficacité socio-économique
- Qualité de service rendu aux usagers
- Efficience de l'Administration

Résultat annuel

- Avoir au moins 10 associations des jeunes autonomes.

Indicateurs

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Prévision PAP	2014 Prévision Actualisée (1)	2015 Cible	2016 Cible	2017 Cible
Nombre d'associations de jeunesse appuyées financièrement	Associations		N/A	N/A	30	30	Au moins 30
Nombre d'associations conseillées techniquement	Associations		N/A	N/A	30	30	Au moins 30

Source des données : Direction Générale de la Jeunesse et Activités Socio-éducatives.
Précisions méthodologiques :

ELEMENTS CLES DE LA STRATEGIE D'ACTION

- Identifier de l'existant ;
- Mettre en place une campagne d'information et de sensibilisation ;
- Assistance technique et financière.

CONTRIBUTIONS DES OPERATEURS / PARTENAIRES

- Les Ministères de la Jeunesse et des Sports et des Finances participent à l'encadrement par l'appui technique et financiers des activités des associations ;
- Opérateurs économiques ;
- Directions Générales ;
- Institut National de la Jeunesse et des Sports (INJS) ;
- Conseil National de la Jeunesse du Gabon (CNJG) ;
- Associations de Jeunesse.

OBJECTIF N°4 : Promouvoir la participation des jeunes aux évènements de jeunesse sur le plan national et international

Type de finalité des résultats visés

- Efficacité socio-économique
- Qualité de service rendu aux usagers
- Efficience de l'Administration

Résultats annuels

- Obtenir la participation effective de plus de 600 jeunes sur le plan national (fête de la jeunesse) ;
- Redynamiser la fête nationale de la jeunesse ;
- Institutionnaliser le forum national de la jeunesse ;
- Obtenir la participation effective de plus de 5000 jeunes aux journées internationales ;
- Favoriser la présence de 50 jeunes aux fora internationaux (séminaires, conférences et assemblées générales statutaires).

Indicateurs

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Prévision PAP	2014 Prévision Actualisée (1)	2015 Cible	2016 Cible	2017 Cible
Nombre d'activités soutenues sur le plan national et international	Activités		N/A	N/A	20	20	Plus de 50
Nombre de jeunes qui participent à la fête nationale de la jeunesse	Jeunes		N/A	N/A	6 000	10 000	Plus de 10 000
Nombre de jeunes qui participent aux journées internationales	Jeunes		N/A	N/A	5 000	10 000	Plus de 10 000
Nombre de jeunes qui participent aux fora internationaux	Jeunes		N/A	N/A	50	10 000	Plus de 10 000

Source des données : Direction Générale de la Jeunesse et Activités Socio-éducatives.

Précisions méthodologiques :

ELEMENTS CLES DE LA STRATEGIE D'ACTION

- Mettre en place une Campagne d'information et de sensibilisation ;
- Assistance technique et financière ;
- Suivre et évaluer.

CONTRIBUTIONS DES OPERATEURS / PARTENAIRES

- Les Ministères de la Jeunesse et des Sports et des Finances participent à l'encadrement par l'appui technique et financiers des activités des associations ;
- Opérateurs économiques ;
- Directions Générales ;

- Institut National de la Jeunesse et des Sports (INJS) ;
- Conseil National de la Jeunesse du Gabon (CNJG) ;
- Partenaires au développement ;
- Les municipalités et collectivités locales ;
- Associations de Jeunesse.

OBJECTIF N°5 : Développer les compétences fonctionnelles et opérationnelles des ANE par les actions de formations, de conseils et de soutien

Type de finalité des résultats visés

- . Efficacité socio-économique
- . Qualité de service rendu aux usagers
- . Efficience de l'Administration

Résultats annuels

- Disposer des personnels associatifs formés
- Appuyer matériellement et financièrement les projets associatifs d'au moins 10 associations.

Indicateurs

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Prévision PAP	2014 Prévision Actualisée (1)	2015 Cible	2016 Cible	2017 Cible
Nombre de séances de formation organisées	Séances		N/A	N/A	3	3	Au moins 9
Nombre de thématiques dispensées	Thématiques		N/A	N/A	3	3	Plus de 9
Nombre de responsables associatifs formés	Responsables		N/A	N/A	20	20	Plus de 60
Nombre de projets soutenus	Projets		N/A	N/A	10	10	Plus de 30
Nombre des ANE qui contribuent à la production nationale	ANE		N/A	N/A	10	10	Plus de 30

Source des données : Direction Générale de la Promotion de la Vie Associative, Direction de l'encadrement, Direction de la prospective, des études et de la statistiques.

Précisions méthodologiques :

- Identifier les associations et des organismes de formation ; sélections des thèmes de formation et séminaires de formation
- Etablir une communication entre l'administration et les ANE ; Identifier les ANE ; sélectionner les projets et financer les projets.

ELEMENTS CLES DE LA STRATEGIE D'ACTION

Disposer des personnels associatifs formés

- Définir le type de formation à dispenser ;
- Prévoir un calendrier annuel de formation ;
- Développer des partenariats avec des organismes de formation,
- Organiser la formation des responsables des ANE ;
- Faire une évaluation de toutes les actions de formation.
- Mettre en place un plan de formation

Appuyer matériellement et financièrement les projets associatifs d'au moins 10 associations.

- Recueillir les projets associatifs à retenir ;
- Etudier et sélectionner les projets à appuyer ;
- Financer les meilleurs projets ;
- Evaluer les projets financés.

CONTRIBUTIONS DES OPERATEURS / PARTENAIRES

- Les Ministères de la Jeunesse et des Sports et des Finances ;
- Opérateurs économiques ;
- Partenaires au développement ;
- Les municipalités et collectivités locales.

PRESENTATION DES MOYENS DEMANDES

PROPOSITIONS BUDGETAIRES

PRESENTATION DES CREDITS PAR ACTION ET PAR TITRE

Actions et titres	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertes en LFR (1) pour 2014	Demandées pour 2015	Votés en LFR(1) pour 2014	Demandés pour 2015
N°1 Action : Promotion de la jeunesse	385 567 649	360 111 018	385 567 649	360 111 018
Titre 1. Charges financières de la dette	0	0	0	0
Titre 2. Dépenses de personnel	117 714 500	0	117 714 500	0
Titre 3. Dépenses de biens et services	63 820 449	131 450 418	63 820 449	131 450 418
Titre 4. Dépenses de transfert	204 032 700	228 660 600	204 032 700	228 660 600
Titre 5. Dépenses d'investissement	0	0	0	0
Titre 6. Autres dépenses	0	0	0	0
N°2 Action : Promotion de la vie associative	19 117 560	47 982 000	19 117 560	47 982 000
Titre 1. Charges financières de la dette	0	0	0	0
Titre 2. Dépenses de personnel	0	0	0	0
Titre 3. Dépenses de biens et services	19 117 560	47 982 000	19 117 560	47 982 000
Titre 4. Dépenses de transfert	0	0	0	0
Titre 5. Dépenses d'investissement	0	0	0	0
Titre 6. Autres dépenses	0	0	0	0
Total pour le programme	404 685 209	408 093 018	404 685 209	408 093 018
<i>Dont : FDC, ADP (2) et autres ressources attendus</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Titre 1. Charges financières de la dette	0	0	0	0
Titre 2. Dépenses de personnel	117 714 500	0	117 714 500	0
Titre 3. Dépenses de biens et services	82 938 009	179 432 418	82 938 009	179 432 418
Titre 4. Dépenses de transfert	204 032 700	228 660 600	204 032 700	228 660 600
Titre 5. Dépenses d'investissement	0	0	0	0
Titre 6. Autres dépenses	0	0	0	0

- (1) Les crédits qui figurent dans cette colonne sont ceux de la loi finances initiale ou de la loi de finances rectificative si cette dernière intervient.
- (2) FDC : fonds de concours (article 38 de la LOLF)
ADP : attributions de produits (article 38 de la LOLF)

JUSTIFICATION AU PREMIER FRANC CFA

DEPENSES DE PERSONNEL

	2014 Réalisation		2015 Prévision		Ecart entre 2015 et 2014	
	Effectifs (1)	Coût total (2)	Effectifs (1)	Coût total (2)	Ecart d'effectifs (effectifs 2015 – effectifs 2014)	Ecart de coût (coût 2015 – coût 2014)
Solde permanente des emplois de l'administration (s) = s1 + s2 + s3 + s4	44		47		24	
Solde forfaitaire globale (s1)						
Catégorie A (s2)	40		15		25	
Permanents	40		15		25	
Non permanents	0		0		0	
Catégorie B (s3)	29		29		0	
Permanents	29		29		0	
Non permanents	0		0		0	
Catégorie C (s4)	4		3		-1	
Permanents	4		03		-1	
Non permanents	0		0		0	
Main d'œuvre non permanente (t)	29		29		26	
Emplois des opérateurs (u)	0		0		0	
Emplois rémunérés par le programme - inclus dans le plafond d'emplois du ministère (3)	0		0		0	
Emplois rémunérés par l'opérateur - hors plafond d'emplois du ministère (4)	0		0		0	
Total pour le programme (v) = s + t + u	73		76		50	

- (1) Les effectifs rappelés ci-dessus pour l'année considérée sont ceux de la colonne « Total » des propositions d'emplois de l'administration (voir p28), ou la somme des données de la colonne « Prévision 2015 » des propositions d'emplois des opérateurs de l'Etat (voir p28)
- (2) Le coût total des emplois pour le programme doit être égal au « Titre 2. Dépenses de personnel » de la présentation des crédits par action et par titre pour l'année considérée (voir p27)
- (3) Les emplois dont les rémunérations sont versées en direct par l'Etat
- (4) Les emplois dont les rémunérations sont versées par l'opérateur sur ressources émanant du programme

DEPENSES DE BIENS ET SERVICES

Degré de priorité	Nature de la dépense	2014 Montants	2015 Montants	Justifications pour 2015 à partir des déterminants physiques et financiers de la dépense
1. Dépenses de biens et services obligatoires		0	0	
Total		0	0	
2. Dépenses de biens et services indispensables	Fournitures		17 680 238	Nous avons reconduit le montant total des fournitures (LFI 2014) pour l'ensemble du programme car il nous permet de mener à bien nos activités (élaboration des procédures, séminaires de sensibilisation au grand public) contrairement au montant disponible dans la LFR2014.
	Frais de Mission et transport		72 600 000	Les frais de mission et de transport ont été élaborés sur la base du budget initial de 2014 ; ceux de la LRF ne permettant pas une bonne organisation des activités de 2014. Ce nouveau budget permettra une meilleure exécution du Programme jeunesse et Vie associative. Celui-ci nécessite la mise à disposition des moyens pour le suivi des activités aux fora, colloques et journées internationales ; le renforcement de la participation et la visibilité des jeunes sur le plan international s'impose.
	Eau, Electricité, Gaz et autres sources d'Energie		7 704 400	Relatif au carburant du véhicule de fonction de chaque responsable au regard des missions dévolues dans son administration LFI 2014.
	Entretien et Maintenance		22 965 910	Nécessité de moyens pour un bon fonctionnement des parcs (informatique, automobile), électricité, plomberie et des climatiseurs.
	Services Extérieurs		35 000 000	Suivi évaluation de la politique nationale de la jeunesse ; formations (dans toutes les provinces).
Total			155 950 148	
3. Autres dépenses de biens et services			0	
Total			0	
Total Global			155 950 148	

Justifications :

DEPENSES DE TRANSFERTS

Type de transfert	Nature du dispositif de transfert	2014 Montants	2015 Montants	Justifications pour 2015
1. Transferts aux ménages	Bourses INJS	141 655 800	141 655 800	Ce montant représente les bourses des étudiants
	Appui au système LMD à l'INJS	13 200 000	13 200 000	Ce montant sert à l'arrimage au LMD
Total			154 855 800	
4. Autres transferts	Transferts aux autorités supranationales et contribution aux Organisations Internationales et Conventions		12 808 000	Cotisations internationales : Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports (CONFEJES) : 2 600 000 Fonds d'insertion des jeunes (CONFEJES) : 3 000 000 Fonds commun (CONFEJES) : 5 000 000 Union panafricaine de la jeunesse (UPJ) : 700 000 Bureau mondial du scoutisme (BMS) : 926 000 Bureau africain du scoutisme (BAS) : 120 000 Conférence internationale catholique du scoutisme (CICS) : 132 000 Conférence francophone du scoutisme laïc (COFRASL) : 330 000
	Subventions pour charges de services publics		42 000 000	Subvention aux administrations des provinces en vue du soutien des actions du programme
	Transfert courants aux institutions à but non lucratif		15 966 200	Subvention des associations de jeunesse ; Appui aux projets des ANE à but de développement ; Appui aux projets économiques des jeunes en entrepreneuriat.
Total			70 774 200	
Total Global			224 974 200	

Justifications :

PROGRAMME PILOTAGE ET SOUTIEN DE LA POLITIQUE DE JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS

PRESENTATION DU PROGRAMME

PERIMETRE DU PROGRAMME

Le programme “ Pilotage et Soutien à la politique de jeunesse, sports et loisirs” regroupe l’ensemble des moyens indispensables au bon fonctionnement du Ministère de la Jeunesse et des Sports. Ce programme rassemble les fonctions supports à dimensions transversales exercées conjointement par tous les services d’appui du Ministère. Ledit programme ne repose pas sur les déclinaisons sectorielles propres à chaque direction opérationnelle, mais assure une gestion mutualisée de différentes prestations au profit des directions et services centraux.

Le regroupement en son sein de fonction transversale à l’ensemble des structures du département Ministériel caractérise ce programme.

Le secrétaire générale du Ministère conduit le Programme “ Pilotage et Soutien à la politique de jeunesse, sports et loisirs” et son exécution est assuré par :

- Le Cabinet du Ministre
- Les Services du Secrétariat Général ;
- L’Inspection Générale des services ;
- La Direction Centrale des Affaires Financières ;
- La Direction des ressources humaines ;
- La direction centrale des systèmes informatiques ;
- La direction générale des infrastructures sportives et socio-éducatives ;
- L’Institut Nationale de la Jeunesse et des sports ;

Les expertises en matière:

- Juridique ;
- Communication ;
- Documentation et archivage ;
- Production des données statistiques.

Le responsable de ce programme est le **Docteur Nicole ASSELE**, Secrétaire Général du Ministère de la jeunesse et des sports.

La coordination administrative, et le pilotage de la stratégie ministérielle constituent les deux actions du Programme “ Pilotage et Soutien à la politique de jeunesse, sports et loisirs”.

PRESENTATION DES ACTIONS

ACTION N° 1 : Stratégie ministérielle

Le ministre de la jeunesse et des sports effectue le pilotage de la stratégie ministérielle avec l’appui de l’inspection générale de service.

Cette action a pour objectif la déclinaison de la politique générale du ministère et le suivi de son exécution.

L’opération vise particulièrement la performance et l’action administrative et la lisibilité des politiques publiques du ministère.

ACTION N° 2 : Coordination administrative

Elle est mise en œuvre par le secrétariat général.

Cette action consiste d’une part en la coordination des programmes transversaux et la mise à contribution de l’ensemble des directions du ministère ; et d’autre part, l’expertise et les compétences relatives aux domaines de l’administration, des finances, de la comptabilité, de la gestion des ressources humaines du patrimoine immobilier, des moyens généraux, des systèmes d’information et de la communication ainsi que de la documentation-archivage, de la production des données statiques, du juridique.

PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

ANALYSE STRATEGIQUE DU CONTEXTE ET DU CHAMP DU PROGRAMME

Le programme pilotage et soutien comprend toutes les fonctions transversales épaulant les directions générales sectorielles. Suite aux réformes survenues en 2013 visant à accroître la performance globale du service public, des nouvelles directions centrales identiques dans tous les ministères ont vu le jour.

Toutefois, malgré l'existence desdites réformes les conditions de travail ne sont pas réunies, les champs d'intervention ne sont pas opérationnelles. Par conséquent, l'optimisation du rendement du programme pilotage et soutien au politique en pâti.

Dans ce cadre les difficultés rencontrées et défis à relever par le programme sont :

- L'inexistence de locaux pour le département ;
- La dispersion des services ;
- Le manque de personnel formé dans plusieurs domaines de compétence ;
- L'insuffisance notoire de moyens et outils de travail ;
- L'Inadéquation en terme de compétence/ emploi.

L'option choisie a été de faire correspondre les objectifs de la fonction soutien à des grands pôles d'activité.

ENJEUX

La réflexion stratégique à partir de l'état de lieux a permis d'identifier trois enjeux pour le programme " Pilotage et Soutien" dans le cadre du Ministère de la Jeunesse et des Sports. Il s'agit de :

- Enjeu 1 : Assurer une gouvernance proactive et efficace de l'administration du Ministère
- Enjeu 2 : Faire des fonctions support des acteurs déterminants de la modernisation de l'administration du Ministère
- Enjeu 3 : Développer la performance globale et au niveau de chaque fonction soutien

LISTE DES OBJECTIFS STRATEGIQUES AVEC LE(S) RESULTAT(S) ANNUEL(S) ATTENDU(S)

OBJECTIF N°1 : Promouvoir l'expertise et la valeur ajoutée des fonctions soutien

- Résultat annuel attendu 1 : 80 agents formés aux compétences requises pour la maîtrise de leur poste ;
- Résultat annuel attendu 2 : 10 agents recyclés dans un emploi prioritaire ;
- Résultat annuel attendu 3 : 50% au moins d'évaluation positive des impacts des formations suivies par les agents.

OBJECTIF N°2 : Améliorer la qualité de la gestion des ressources humaines

- Résultat annuel attendu 1 : Avoir un répertoire et une carte des emplois
- Résultat annuel attendu 2 : Chaque agent dispose de sa fiche de poste
- Résultat annuel attendu 3 : Avoir défini les besoins en effectif pour chaque emploi
- Résultat annuel attendu 4 : Avoir fait bénéficier 25 agents d'une formation promotionnelle
- Résultat annuel attendu 5 : Réduire le nombre des agents ayant un retard de paiement solde (rappel)
- Résultat annuel attendu 6 : Susciter des candidatures au concours des écoles du Ministère

OBJECTIF N°3 : Conduite, suivi et entretien des infrastructures

- Résultat annuel attendu 1 : Mission de contrôle et d'évaluation
- Résultat annuel attendu 1 : Validation de la conformité

OBJECTIF N°1 : Promouvoir l'expertise et la valeur ajoutée des fonctions soutien**Type de finalité des résultats visés**

- Efficacité socio-économique
- Qualité de service rendu aux usagers
- Efficience de l'Administration

Résultats annuels

- 80 agents formés aux compétences requises pour la maîtrise de leur poste ;
- 10 agents recyclés dans un emploi prioritaire ;
- 50% au moins d'évaluation positive des impacts des formations suivies par les agents.

Indicateurs

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Prévision PAP	2014 Prévision Actualisée (1)	2015 Cible	2016 Cible	2017 Cible
Nombre d'agents formés à des compétences requises par le poste	Nombre d'agents	N/A	N/A	N/A	80	150	500
Nombre d'agents recyclés (affectation dans un emploi prioritaire)	Nombre d'agents	N/A	N/A	N/A	10	15	20
Taux d'évaluation positive des impacts des formations suivies par l'agent et mesuré par la hiérarchie (questionnaire d'évaluation)	%	N/A	20	N/A	N/A	N/A	80

Source des données : SG, DCP, DCSI

Ces données proviennent de l'état des lieux effectué par le Secrétariat Général, la Direction Centrale du Personnel et la Direction Centrale des Systèmes d'Information (DCSI) du Ministère. Elles datent de juin 2014 et ont été collectées à partir des archives de la Direction Centrale du Personnel.

Précisions méthodologiques : Décompte

Les indicateurs sont basés sur un simple décompte des informations contenues dans les archives de la Direction centrale du Personnel.

ELEMENTS CLES DE LA STRATEGIE D'ACTION**Formation**

- Identification des besoins en formation ;
- Sélectionner les agents bénéficiaires de la formation
- Mettre en place l'offre de formation
- Réalisation des actions de formation ciblées
- Réalisation de l'évaluation à chaud et à froid des formations dispensées auprès des agents formés et de leurs responsables hiérarchiques

Recyclage

- Définir les emplois prioritaires pour lesquels il y a besoin d'un titulaire
- Définir parmi les agents sous occupés les profils adéquats pour les emplois prioritaires
- Dispenser à ces agents la ou les formations nécessaires pour occuper l'emploi prévu pour eux ;
- Evaluer les compétences acquises par les agents formés
- Procéder à l'affectation des agents formés aux emplois prévus pour eux

CONTRIBUTIONS DES OPERATEURS / PARTENAIRES

- INJS
- CONFEJES
- Système des nations unies
- Union Africaine

- Fédérations internationales,
- Les grandes Ecoles nationales et internationales

OBJECTIF N°2 : Améliorer la qualité de la gestion des ressources humaines

Type de finalité des résultats visés

- Efficacité socio-économique
- Qualité de service rendu aux usagers
- Efficience de l'Administration

Résultats annuels

- Avoir un répertoire et une carte des emplois
- Chaque agent dispose de sa fiche de poste
- Avoir défini les besoins en effectif pour chaque emploi
- Avoir fait bénéficier 25 agents d'une formation promotionnelle
- Réduire le nombre des agents ayant un retard de paiement solde (rappel)
- Susciter des candidatures au concours des écoles du Ministère

Indicateurs

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Prévision PAP	2014 Prévision Actualisée (1)	2015 Cible	2016 Cible	2017 Cible
Taux d'avancement de l'élaboration de la carte des emplois	%	N/A	N/A	N/A	100		
Nombre d'agents ayant bénéficiés d'une formation promotionnelle (stages verticaux)	Nombre d'agents formés	8	19	N/A	25	30	100
Nombre d'agents ayant leur fiche de poste	%	0	0	N/A	100		
Nombre de séminaires organisés	Nombre de séminaires	0	0	N/A	4	6	20
Nombre de candidats inscrits aux concours	Nombre d'agents	0	0	N/A	500	750	2000
Nombre de rappels identifiés et calculés	Nombre d'agents	30	60	N/A	40	20	0
Nombre d'agents recrutés correspondant au poste défini	Nombre d'agents	0	0	N/A	80	100	90
Nombre de dossiers traités	Nombre de dossiers	230	300	N/A	350	300	400

Source des données : DCP, DS, DGAFP

Ces données proviennent des archives de la Direction Centrale du Personnel, Direction de la Solde et de la Direction Générale de l'Administration et de Fonction Publique.

Précisions méthodologiques : Décompte

Les indicateurs sont basés sur un simple décompte des besoins constatés et exprimés.

ELEMENTS CLES DE LA STRATEGIE D'ACTION

Avoir un répertoire et une carte des emplois

- Définir l'équipe
- Acquérir la méthodologie définie par la DGAFP
- Définir le plan d'action annuel
- Sensibiliser et former l'encadrement en place
- Conduire l'élaboration des fiches emploi et l'établissement de la carte
- Obtenir la validation du répertoire et de la carte

Chaque agent dispose de sa fiche de poste

- Former l'encadrement à l'élaboration des fiches de poste
- Accompagner l'encadrement dans l'élaboration des fiches de poste

- Procéder à l'harmonisation des fiches de poste
- Mettre en mains de chaque agent leur fiche de poste en expliquant son utilité

Avoir défini les besoins en effectif pour chaque emploi

- Ventiler les effectifs actuels entre les différents emplois
- Evaluation des compétences de chaque agent par rapport à son emploi
- Définir les effectifs cibles par emploi
- Définir les besoins de formation et de recrutement

Avoir fait bénéficier 25 agents d'une formation promotionnelle

- Recueillir les souhaits
- Aider les agents concernés à monter leur dossier
- Présenter les dossiers à la commission interne
- Défendre les dossiers devant le comité technique de mise en stage à la DGAFP

Réduire le nombre des agents ayant un retard de paiement solde (rappel)

- Identifier les situations d'anomalie
- Examiner chaque situation
- Traiter chaque dossier avec la Direction de la Solde

Susciter des candidatures au concours des écoles du Ministère

- Fixer et définir le nombre des emplois à pourvoir par concours
- Définir une série d'actions permettant de susciter des inscriptions au concours (opérations portes ouvertes, actions de communication dans les établissements scolaires,...)
- Suivre l'évolution des inscriptions
- Analyser les résultats des examens et en tirer les conséquences en matière de communication

OBJECTIF N°3 : Conduite, suivi et entretien des infrastructures

Type de finalité des résultats visés

- Efficacité socio-économique
- Qualité de service rendu aux usagers
- Efficience de l'Administration

Résultats annuels

- Mission de contrôle et d'évaluation
- Validation de la conformité

Indicateurs

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Prévision PAP	2014 Prévision Actualisée (1)	2015 Cible	2016 Cible	2017 Cible
Nombre de visites des chantiers	Visites	ND	30	N/A	40		
Nombre de rapports produits	Rapports	ND	20	N/A	30		

Source des données : Cabinets d'études, Cabinets de contrôle, Entreprises Secrétariat général, Cabinet du Ministre, Services utilisateurs.

Précisions méthodologiques : évaluation par comptage

Éléments clés de la stratégie d'action

- Elaboration des fiches de chantier ;
- Organisation des réunions périodiques de travail ;
- Mettre en place l'équipe de contrôle.

CONTRIBUTIONS DES OPERATEURS / PARTENAIRES

PRESENTATION DES MOYENS DEMANDES

PROPOSITIONS BUDGETAIRES

PRESENTATION DES CREDITS PAR ACTION ET PAR TITRE

Actions et titres	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertes en LFR (1) pour 2014	Demandées pour 2015	Votés en LFR (1) pour 2014	Demandés pour 2015
N°1 Pilotage de la stratégie ministérielle	51 496 820	32 572 820	51 496 820	32 572 820
Titre 1. Charges financières de la dette	0	0	0	0
Titre 2. Dépenses de personnel	18 924 000	0	18 924 000	0
Titre 3. Dépenses de biens et services	32 572 820	32 572 820	32 572 820	32 572 820
Titre 4. Dépenses de transfert	0	0	0	0
Titre 5. Dépenses d'investissement	0	0	0	0
Titre 6. Autres dépenses	0	0	0	0
N°2 Coordination administrative	1 576 951 490	1 870 226 490	1 576 951 490	1 870 226 490
Titre 1. Charges financières de la dette	0	0	0	0
Titre 2. Dépenses de personnel	1 528 470 000	1 804 819 000	1 528 470 000	1 804 819 000
Titre 3. Dépenses de biens et services	48 481 490	65 407 490	48 481 490	65 407 490
Titre 4. Dépenses de transfert	0	0	0	0
Titre 5. Dépenses d'investissement	0	0	0	0
Titre 6. Autres dépenses	0	0	0	0
Total pour le programme	1 628 448 310	1 902 799 310	1 628 448 310	1 902 799 310
<i>Dont : FDC, ADP (2) et autres ressources attendus</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Titre 1. Charges financières de la dette	0	0	0	0
Titre 2. Dépenses de personnel	1 547 394 000	1 804 819 000	1 547 394 000	1 804 819 000
Titre 3. Dépenses de biens et services	81 054 310	97 980 310	81 054 310	97 980 310
Titre 4. Dépenses de transfert	0	0	0	0
Titre 5. Dépenses d'investissement	0	0	0	0
Titre 6. Autres dépenses	0	0	0	0

- (1) Les crédits qui figurent dans cette colonne sont ceux de la loi finances initiale ou de la loi de finances rectificative si cette dernière intervient.
- (2) FDC : fonds de concours (article 38 de la LOLF)
ADP : attributions de produits (article 38 de la LOLF)

JUSTIFICATION AU PREMIER FRANC CFA

DEPENSES DE PERSONNEL

	2014 Réalisation		2015 Prévision		Ecart entre 2015 et 2014	
	Effectifs (1)	Coût total (2)	Effectifs (1)	Coût total (2)	Ecart d'effectifs (effectifs 2015 – effectifs 2014)	Ecart de coût (coût 2015 – coût 2014)
Solde permanente des emplois de l'administration (s) = s1 + s2 + s3 + s4	128		147		19	
Solde forfaitaire globale (s1)						
Catégorie A (s2)	77		87		10	
Permanents	77		87		10	
Non permanents	0		0		0	
Catégorie B (s3)	41		46		05	
Permanents	41		46		05	
Non permanents	0		0		0	
Catégorie C (s4)	10		14		04	
Permanents	10		14		04	
Non permanents	0		0		0	
Main d'œuvre non permanente (t)	47		50		03	
Emplois des opérateurs (u)			0		0	
Emplois rémunérés par le programme - inclus dans le plafond d'emplois du ministère (3)	0		0		0	
Emplois rémunérés par l'opérateur - hors plafond d'emplois du ministère (4)	0		0		0	
Total pour le programme (v) = s + t + u	175		0		22	

- (1) Les effectifs rappelés ci-dessus pour l'année considérée sont ceux de la colonne « Total » des propositions d'emplois de l'administration (voir p28), ou la somme des données de la colonne « Prévision 2015 » des propositions d'emplois des opérateurs de l'Etat (voir p28)
- (2) Le coût total des emplois pour le programme doit être égal au « Titre 2. Dépenses de personnel » de la présentation des crédits par action et par titre pour l'année considérée (voir p27)
- (3) Les emplois dont les rémunérations sont versées en direct par l'Etat
- (4) Les emplois dont les rémunérations sont versées par l'opérateur sur ressources émanant du programme

DEPENSES DE BIENS ET SERVICES

Degré de priorité	Nature de la dépense	2014 Montants	2015 Montants	Justifications pour 2015 à partir des déterminants physiques et financiers de la dépense
1. Dépenses de biens et services obligatoires				
Total				
2. Dépenses de biens et services indispensables	Fournitures		37 980 310	Dont la moitié pour les fournitures de bureau et l'autre pour les fournitures informatiques
	Frais de missions et transport		48 000 000	Dont la moitié pour les missions à l'extérieur et l'autre partie pour les missions à l'intérieur du Gabon.
	Entretien et maintenance		12 000 000	Ce montant permet d'entretenir le vieux bâtiment de l'ancienne primature,
Total			97 980 310	
3. Autres dépenses de biens et services		0	0	
		0	0	
		0	0	
Total		0	0	
Total Global		0	97 980 310	

Justifications :

DEPENSES DE TRANSFERTS

Type de transfert	Nature du dispositif de transfert	2014 Montants	2015 Montants	Justifications pour 2015
1. Transferts aux ménages				
Total				
2. Transferts aux collectivités locales		0	0	
Total		0	0	
3. Transferts aux entreprises et aux secteurs d'activité		0	0	
Total		0	0	
4. Autres transferts		0	0	
Total		0	0	
Total Global		0	0	

Justifications :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Projets	Financement de l'étude de définition (fonds centralisé 2015) (Oui / Non)	Durée prévue du projet des études à la fin des travaux (début-fin)	Coût global du projet	Dépenses 2014 et années antérieures (y.c. FinEx)	Financements extérieurs pour 2015	Demande d'inscription à la LFI 2015 pour études et travaux (hors FinEx)
Total global						

Justifications :